



**INTERACTIONS
SYNERGIES
LIENS**

CE QUI RELIE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE **AUX TERRITOIRES VOISINS**

— **UNE INTRODUCTION** —

POURQUOI S'INTÉRESSER AUX RELATIONS DE VOISINAGE ?

1

UNE MÉTROPOLE EST TRAVERSÉE PAR DES FLUX : POUR FONCTIONNER, DES RELATIONS SE NOUENT À DES ÉCHELLES QUI LA DÉPASSENT

L'agglomération d'activités et de personnes donne aux Métropoles un avantage comparatif, mais présente également un coût (pollution, congestion, coût de la vie, foncier cher...). Pour comprendre le fonctionnement métropolitain, on parle parfois de « métabolisme urbain » (observer ce qui rentre / ce qui sort d'un territoire), car la Métropole reste dépendante des autres (notamment pour son approvisionnement en nourriture, énergie, matériaux...).

2

LA DYNAMIQUE, LES PROJETS, LES MARCHÉS DE LA MÉTROPOLE ONT DES INCIDENCES SUR LES AUTRES TERRITOIRES, LES VOISINS ONT AUSSI UN IMPACT SUR ELLE

Les relations sont presque toujours à double sens, mais elles sont parfois difficiles à démêler, et donc à quantifier / à qualifier. C'est l'un des objectifs de cette publication, s'intéressant plus particulièrement aux voisins « de contact », bordant la Métropole Aix-Marseille-Provence.

3

CERTAINES RELATIONS DE VOISINAGE EXISTENT DÉJÀ ; ELLES SONT UNE DES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROJET MÉTROPOLITAIN D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Aix-Marseille-Provence est déjà impliquée dans diverses coopérations (à des échelles variées). L'enjeu est maintenant d'avoir une vision d'ensemble de ces relations. La réalisation de certains « engagements » du Projet passe en effet par des coopérations accrues et des partenariats renouvelés avec les autres territoires : concernés par les dynamiques métropolitaines à l'œuvre, ils peuvent impacter positivement son développement.

4

SOUTENIR LES COOPÉRATIONS INTER-TERRITOIRES EST DÉSORMAIS UNE PRIORITÉ DE L'ÉTAT ET DE LA RÉGION

Soucieux d'un aménagement équilibré des territoires, les pouvoirs publics encouragent la mise en place de coopérations nouvelles. Pour l'État, la coopération inter-territoires va devenir une condition nécessaire pour contractualiser avec lui. La Région Sud entend également favoriser ces coopérations dans son schéma d'aménagement régional (Sraddet).

5

LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE (COVID-19) INVITE À REPENSER LES COOPÉRATIONS, DANS UNE LOGIQUE DE PROXIMITÉ

Les impacts sanitaires, économiques et sociaux de la récente crise planétaire liée au coronavirus invitent à repenser en profondeur les coopérations entre territoires voisins dans des logiques de proximité. En effet, encourager l'autonomie locale alimentaire ou énergétique et développer des solutions résilientes en matière de santé, de solidarité, d'industrie... impliquent de dépasser les périmètres institutionnels pour appréhender des échelles adaptées à ces enjeux. C'est l'objectif du présent cahier : élargir les horizons des stratégies métropolitaines et inviter à la coopération des territoires plus ou moins proches.

6

D'AUTRES MÉTROPOLES SONT ENGAGÉES SUR LE SUJET, AVEC SUCCÈS

La mobilité à la grande échelle et la coordination des transports, la complémentarité des offres touristiques, le développement économique local et l'appui à la structuration de filières... autant de sujets de coopérations fréquemment développées par d'autres Métropoles avec leurs voisins*. Peut-on s'inspirer de ce qui se passe ailleurs ?

* voir les travaux du CGET sur le sujet des coopérations inter-territoriales
<https://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/les-cooperations-interterritoriales>



POUR TOUTES CES RAISONS, LA MÉTROPOLÉ A DEMANDÉ AUX AGENCES D'URBANISME DE LANCER UNE SÉRIE DE PUBLICATIONS, POUR MIEUX COMPRENDRE CE QUI RELIE LA MÉTROPOLÉ AUX TERRITOIRES VOISINS.

Ce cahier identifie les territoires pouvant être désignés comme les « voisins » d'Aix-Marseille-Provence et s'intéresse à leur dynamique sur la période récente. Il explore ensuite une série de domaines, pour lesquels il est possible de montrer, statistiquement, que des liens d'échanges (d'habitants, de marchandises, de touristes...) existent entre la Métropole et ses voisins. Certains cadres de coopération existent déjà : ils sont présentés le cas échéant. D'autres mériteraient de se formaliser : ce cahier invite les acteurs publics et privés à s'y intéresser.

SOMMAIRE

	1. QUI SONT LES VOISINS D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE ? 4
	IDENTIFIER LES TERRITOIRES
	2. QUELLES DYNAMIQUES CHEZ LES VOISINS ? 8
	COMPARER LES TRAJECTOIRES
	3. CE QUI RELIE LA MÉTROPOLÉ À SES VOISINS 12
	EXPLORER LES DIFFÉRENTES NATURES DE LIENS
	3.1 – LA GÉOGRAPHIE RELIE, LES RESSOURCES NATURELLES EN PARTAGE 12
	3.2 – LOGEMENT ET EMPLOI : VIVRE PLUS LOIN DE SON LIEU DE TRAVAIL ? 20
	3.3 – ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE : SALAIRES REDISTRIBUÉS À GRANDE ÉCHELLE 26
	3.4 – ACCÈS AUX SERVICES : DES BASSINS DE VIE INTERCONNECTÉS 30
	3.5 – QUAND LES FLUX LOGISTIQUES METTENT LES TERRITOIRES EN RÉSEAU 32
	3.6 – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RÉSEAUX D'INNOVATION 36
	3.7 – TOURISME ET CULTURE : LES LOISIRS CRÉENT AUSSI DES LIENS 38
	4. DES SCÈNES DE DIALOGUE ET ESPACES DE COOPÉRATIONS VARIÉS
	AUTOUR DE LA MÉTROPOLÉ 42
	+ D'INFOS SUR LES VOISINS LIMITROPHES DE LA MÉTROPOLÉ 46
	5. LE DÉBUT D'UNE SÉRIE DE PUBLICATIONS... 51

POUR CHAQUE THÈME :

> LES CONSTATS <

Des éléments de diagnostic révélateurs des interactions entre les territoires

> LES ENJEUX <

Des interpellations sur des problématiques communes

> ÇA EXISTE <

Les formes de coopération déjà existantes entre la Métropole et ses voisins



ARLES - © Photo Agam

1 QUI SONT NOS VOISINS ?

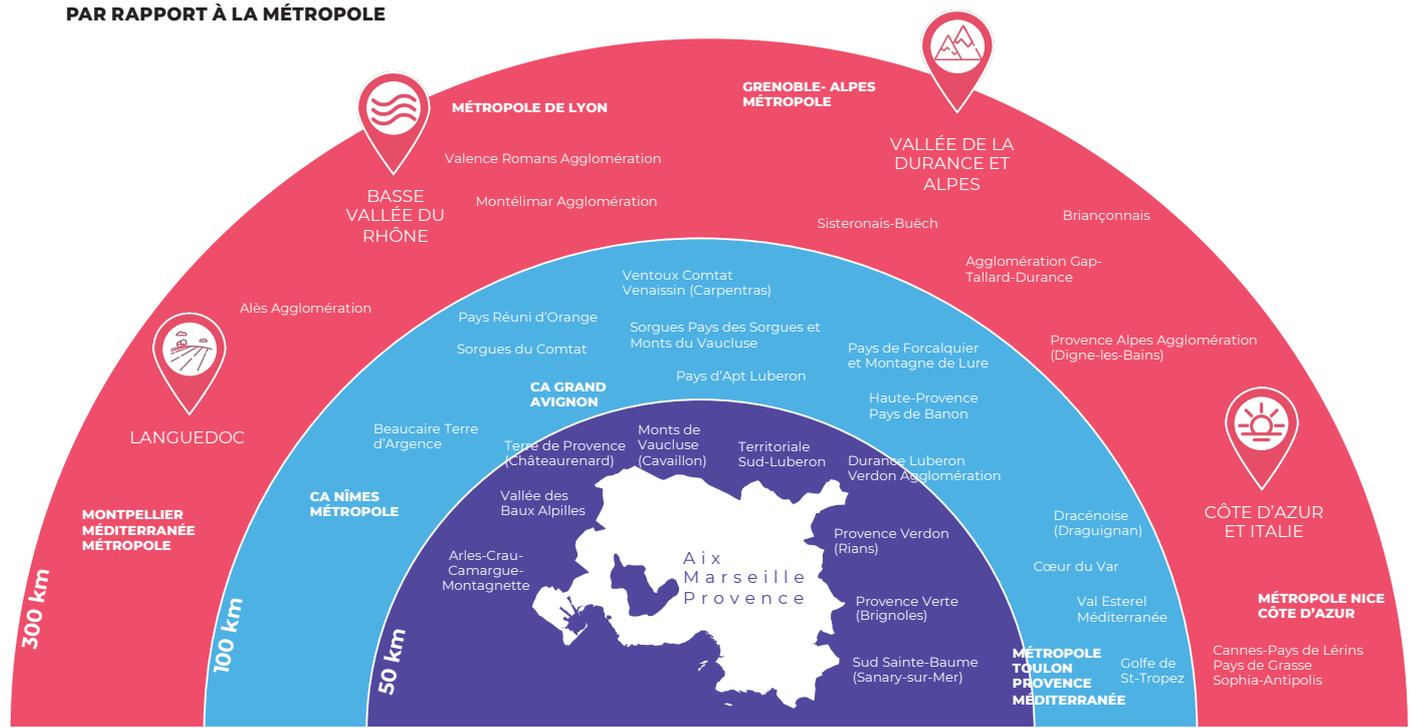
S'agit-il des territoires entre lesquels les habitants de la Métropole se déplacent et/ou échangent le plus? Ceux qui s'avèrent être les mieux connectés à la Métropole, au moyen d'infrastructures de transport? Ceux situés juste de l'autre côté de la limite administrative de la Métropole

(institutionnelle)? Territoires périurbains et ruraux proches, Métropoles et grandes agglomérations de la Région... **le voisinage métropolitain est à plusieurs dimensions.** Les échelles internationales ou les relations avec Paris sont également importantes mais ne sont pas traitées ici.

La Métropole Aix-Marseille-Provence

3 150 km²
92 communes
1,8 million d'habitants
750 000 emplois

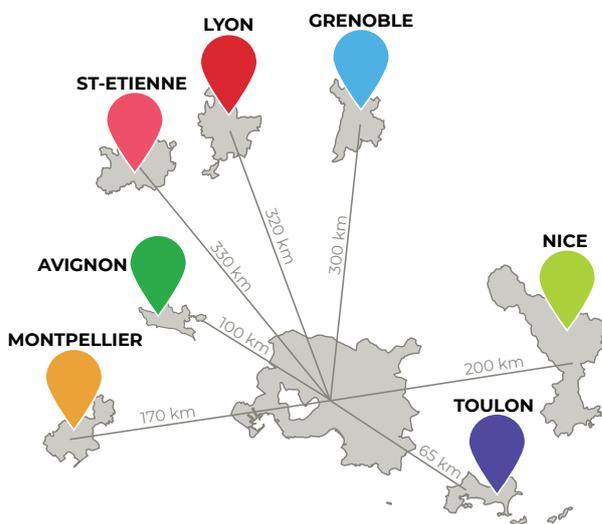
LES VOISINS D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE SUIVANT LEUR DISTANCE (EN KILOMÈTRES) PAR RAPPORT À LA MÉTROPOLE



LES AUTRES MÉTROPOLES ET AGGLOMÉRATIONS DU SUD-EST

Par sa taille, son poids, ses problématiques, ses réseaux (d'acteurs et d'échanges), la Métropole Aix-Marseille-Provence est également en connexion avec les grandes agglomérations voisines, à commencer par celles de la région (Toulon, Nice,

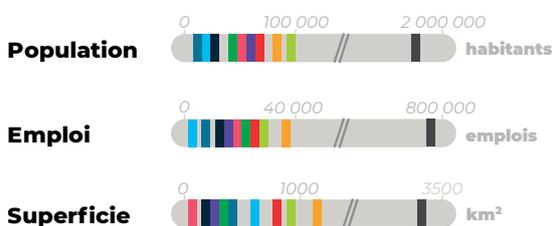
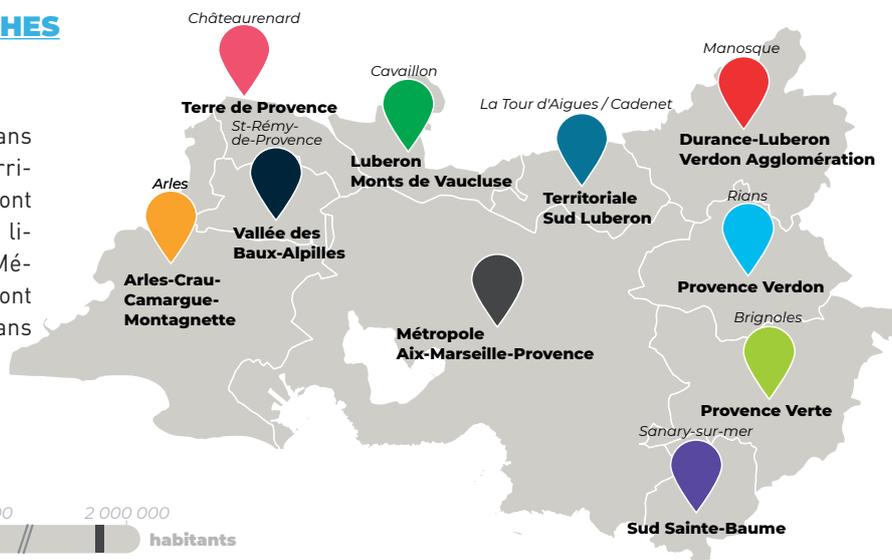
Avignon et Montpellier) : innovation, recherche, économie de pointe, enseignement supérieur... sont les principaux sujets de coopération entre Métropoles, souvent bien reliées entre elles (TGV, avion).



	Montpellier – 31 communes – 422 km ² 457 800 habitants – 217 400 emplois
	Avignon – 16 communes – 306 km ² 193 700 habitants – 86 900 emplois
	St-Étienne – 53 communes – 723 km ² 402 900 habitants – 165 000 emplois
	Lyon – 59 communes – 534 km ² 1 370 700 habitants – 699 800 emplois
	Grenoble – 49 communes – 546 km ² 445 500 habitants – 218 700 emplois
	Nice – 49 communes – 1 466 km ² 538 600 habitants – 207 900 emplois
	Toulon – 12 communes – 366 km ² 431 000 habitants – 167 500 emplois

LES VOISINS LIMITROPHES DE LA MÉTROPOLE

En prenant le terme «voisins» dans son sens le plus strict, les territoires voisins de la Métropole sont ceux avec qui elle partage une limite. Neuf territoires bordent la Métropole, mais qui sont-ils? Ils sont plus particulièrement étudiés dans le présent cahier.



Pour des éléments de cadrage approfondis sur la Métropole et des 9 territoires voisins, se référer aux pages 29 à 32 (carte d'identité des territoires).

LES «AIRES URBAINES» : DES ESPACES DE RELATIONS PRIVILÉGIÉES ENTRE COMMUNES

Le zonage en aires urbaines, dont la définition s'appuie en partie sur les liens domicile-travail, illustre des relations de voisinage «préférentielles» entre communes de la Mé-

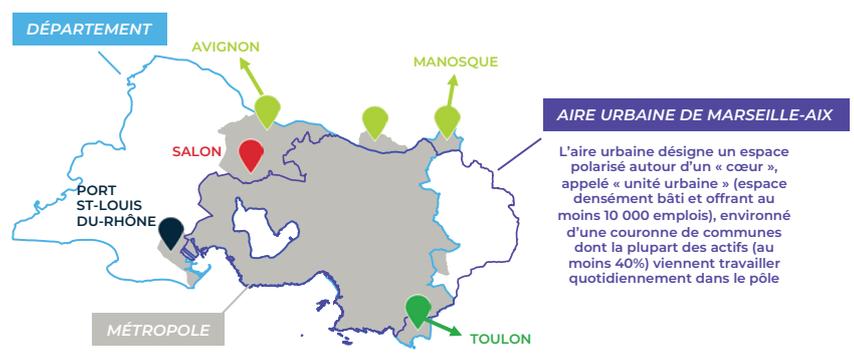
tropole (emploi-habitat, continuité urbaine, densité), en particulier avec l'ouest du département du Var.

PARMI LES 92 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

90 font partie du Département des Bouches-du-Rhône

1 fait partie du Département du Var (St-Zacharie)

1 fait partie du Département du Vaucluse (Pertuis)



AIRE URBAINE DE MARSEILLE-AIX

L'aire urbaine désigne un espace polarisé autour d'un « cœur », appelé « unité urbaine » (espace densément bâti et offrant au moins 10 000 emplois), environné d'une couronne de communes dont la plupart des actifs (au moins 40%) viennent travailler quotidiennement dans le pôle

75 font partie de l'aire urbaine de Marseille-Aix (Istres, Martigues, Miramas, Vitrolles, Marganne, Aubagne...)

4 font partie de l'aire urbaine de Salon-de-Provence

1 forme l'aire urbaine de Port-Saint-Louis-du-Rhône

1 La Ciotat appartient à l'aire urbaine de Toulon

11 ne relèvent pas des aires urbaines, car elles sont attirées par plusieurs pôles urbains (Aix, Avignon, Cavaillon...): Sénas, Eyguières, La Roque d'Anthéron, Pertuis, St-Paul-lez-Durance

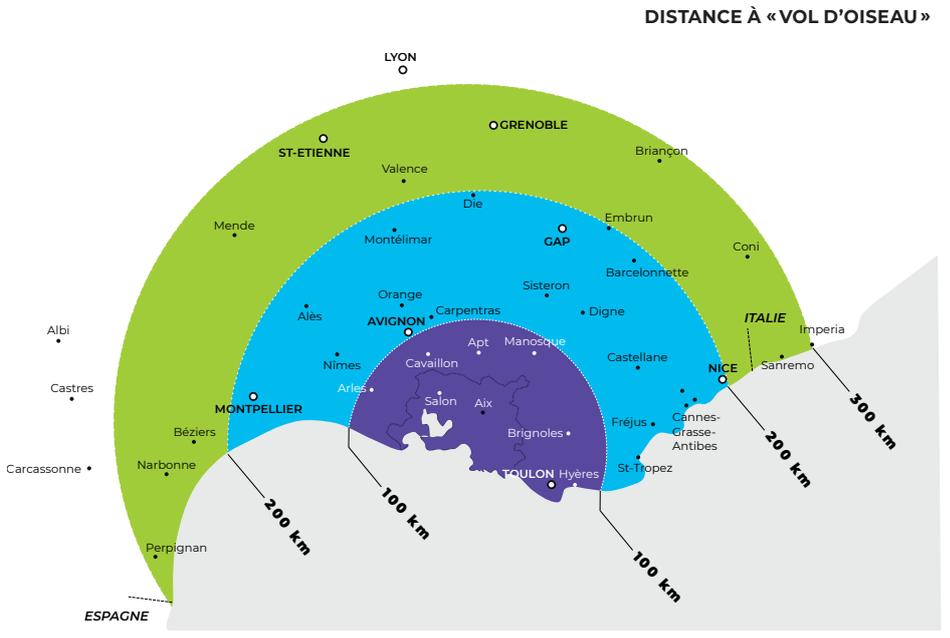
Contrairement à d'autres Métropoles, le **périmètre d'Aix-Marseille-Provence coïncide assez bien avec son aire urbaine**, ce qui veut dire que son périmètre institutionnel est assez conforme avec le périmètre de vie des habitants (d'après leurs déplacements domicile-travail). Elle se trouve tout de même à l'intersection de plusieurs aires urbaines : la sienne «déborde» en dehors des limites de la Métropole

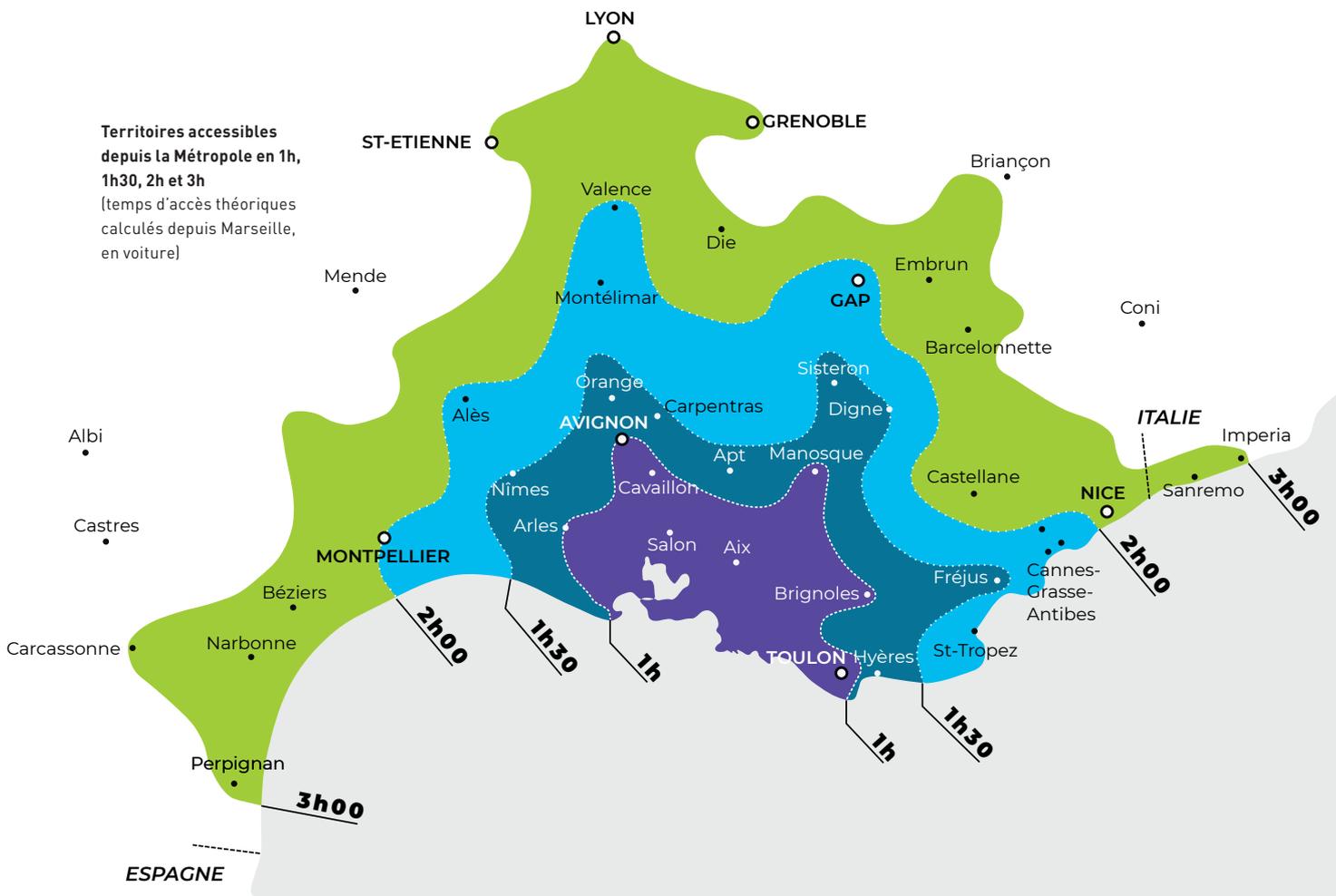
institutionnelle à l'est, pour intégrer 16 communes situées dans le département du Var. Cela signifie qu'une part importante des résidents des environs de St-Maximin-la-Sainte-Baume vient travailler dans la Métropole. Au nord-ouest de la Métropole, plusieurs communes du Pays Salonais ne font pas partie de son aire urbaine, car ses habitants sont «attirés» par plusieurs pôles urbains. Ils

témoignent du lien fort entre les territoires d'Avignon, de Cavaillon, de Salon et d'Aix. La Ciotat est, quant à elle, davantage tournée vers l'aire toulonnaise. Les aires urbaines révèlent ainsi des porosités entre la Métropole et ses voisins, au-delà des frontières administratives.

LES TEMPS DE TRANSPORT RÉVÈLENT DE NOUVEAUX VOISINS « À ACCÈS RAPIDE »

Appréhender la question du «voisinage» uniquement sous l'angle de la distance géographique (ceux qui sont proches / ceux qui sont lointains) est insuffisant. En effet, on observe également de fortes relations entre la Métropole et des territoires parfois (très) lointains. Les infrastructures mettent les territoires en réseau et permettent de les connecter plus ou moins efficacement. En comparant la distance «à vol d'oiseau» et la distance-temps (en voiture), les voisins d'Aix-Marseille-Provence sont différents! Or plus un territoire est rapide d'accès depuis la Métropole, plus haute est la probabilité que des liens (au moins domicile-travail) se nouent entre eux.

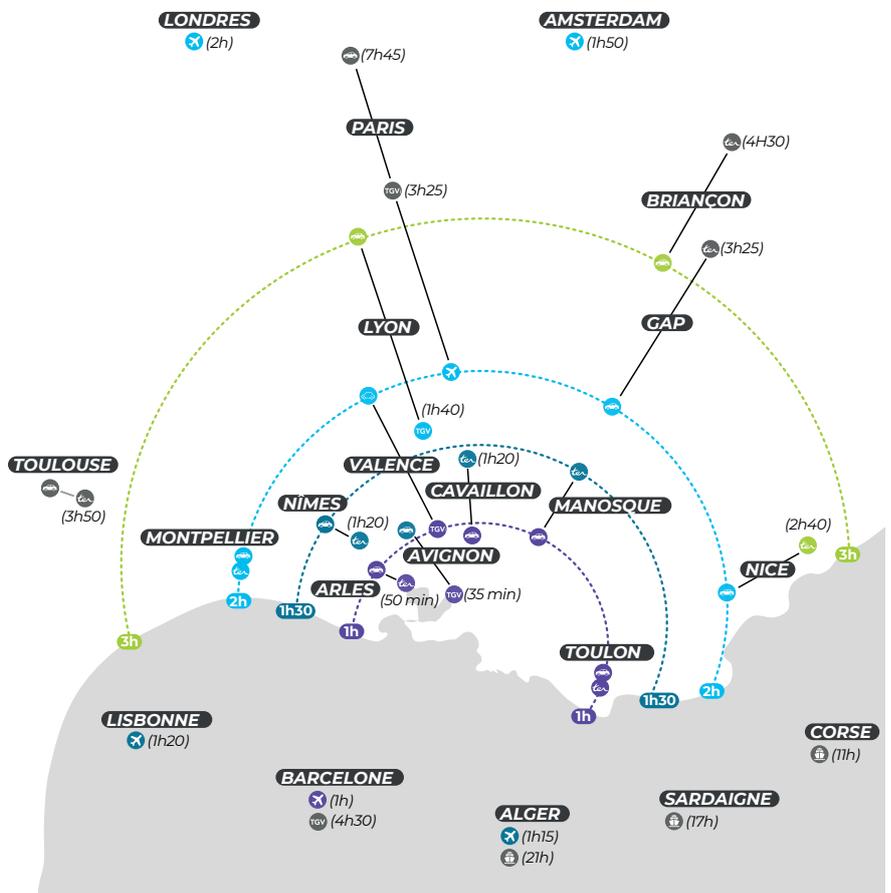




MOBILITÉS À GRANDE VITESSE : DES VOISINS PARFOIS TRÈS LOINTAINS

Les infrastructures de transport (autoroutes, lignes TGV, aéroports) accélèrent certaines connexions avec quelques territoires « voisins » : grâce au train et à l'avion, la Métropole est « aussi proche » (en temps) de Lyon ou Londres qu'elle ne l'est de Gap ! Au contraire, le train peut « éloigner » la Métropole de certains voisins, lorsqu'il est moins compétitif que la voiture (sur autoroute) pour aller dans les Alpes ou l'Italie. Ainsi, en appréhendant la distance en fonction du temps, les voisins de la Métropole apparaissent différemment.

Le train à grande vitesse et l'avion rapprochent certains territoires de la Métropole, malgré le nombre de kilomètres qui les séparent (carte ci-contre).





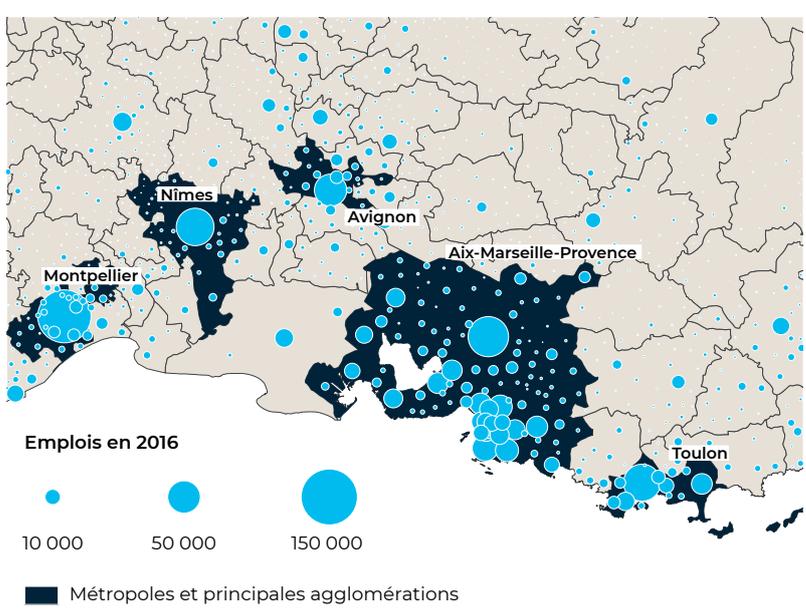
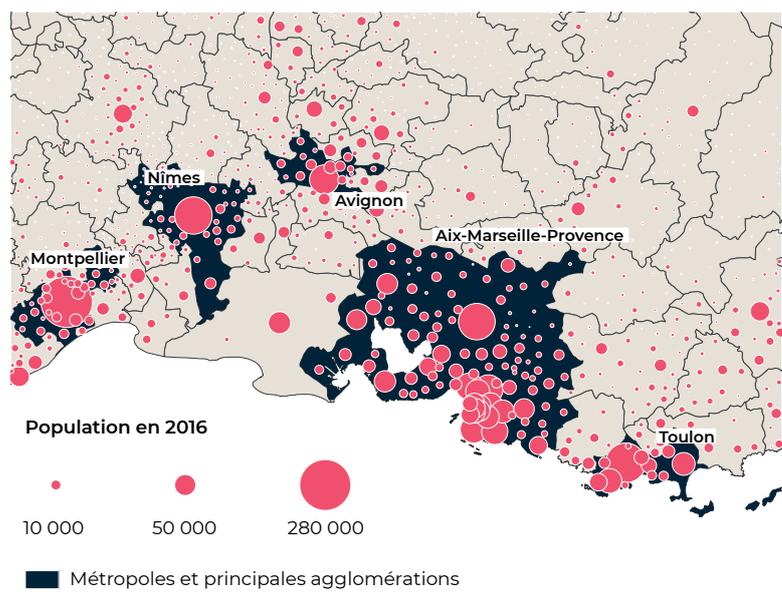
GRÉOUX-LES-BAINS © Aupa

2 QUELLES DYNAMIQUES CHEZ LES VOISINS ?

> LES CONSTATS <

LA POPULATION ET L'EMPLOI SONT AU CŒUR DES AGGLOMÉRATIONS

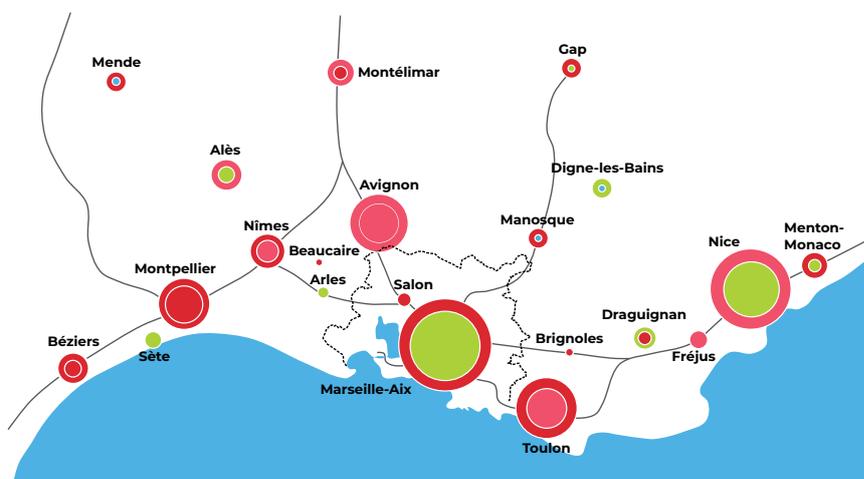
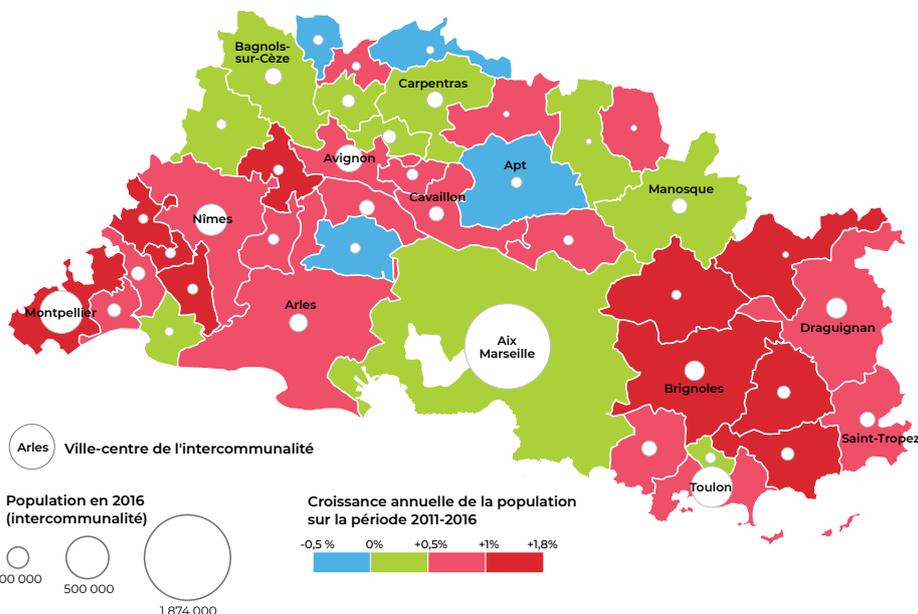
Par effet de concentration, les communes comptant le plus d'habitants et d'emplois sont souvent proches d'autres communes comptant également beaucoup d'habitants ou d'emplois : c'est le cas des Métropoles et des principales agglomérations autour d'Aix-Marseille-Provence.



MAIS LES DYNAMIQUES DE CROISSANCE SONT EN PÉRIPHÉRIE DES GRANDES VILLES

POPULATION

La dynamique de croissance démographique est toujours plus forte dans les territoires en périphérie des grandes villes qu'au cœur de l'agglomération (Montpellier excepté).

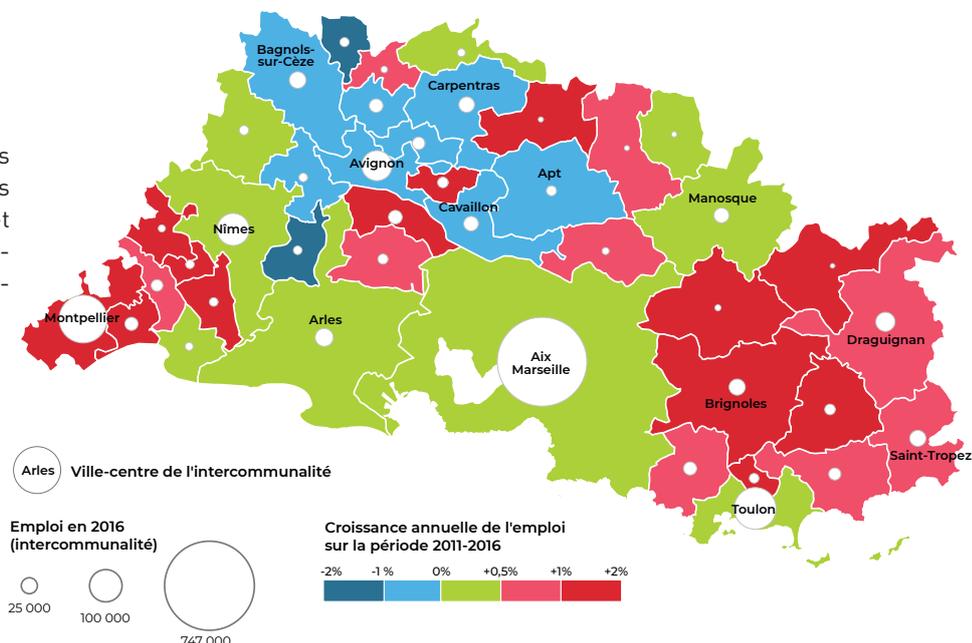


La dynamique de croissance de population se trouve davantage en périphérie qu'en cœur d'agglomération.

Population dans l'unité urbaine (cœur de l'agglomération) en 2016 et croissance annuelle de la population sur la période 2011-2016

EMPLOI

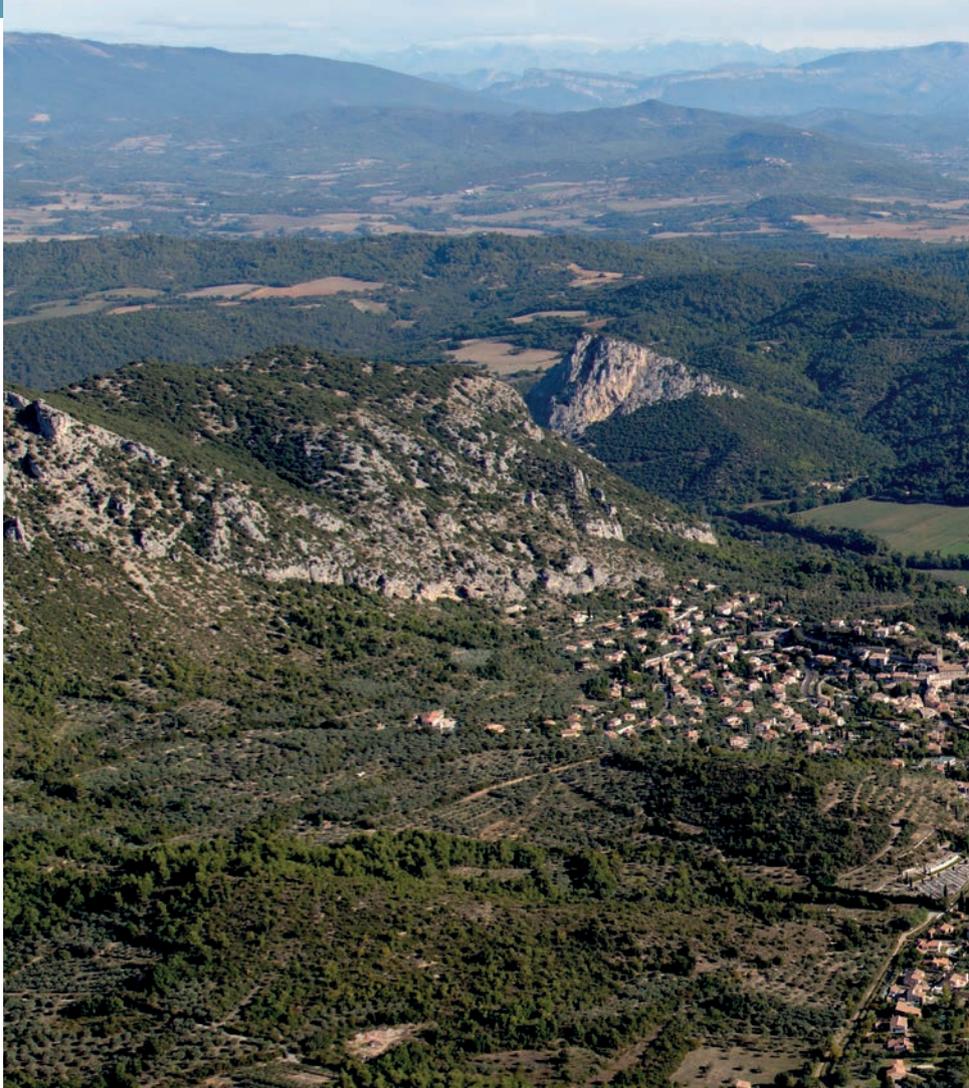
L'emploi croît plus aujourd'hui dans la plupart des territoires voisins des Métropoles (Aix-Marseille et Toulon), hormis dans la basse vallée du Rhône (celle-ci perd davantage d'emplois qu'elle n'en crée).



> LES ENJEUX <

LE POIDS RELATIF DE LA MÉTROPOLIS DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE (< 100 KM) DIMINUE PROGRESSIVEMENT

Conséquence de ces dynamiques de croissance des «voisins» métropolitains, sur la période récente (2011-2016), un écart se creuse entre le poids historique de la Métropole et sa contribution à la croissance récente (qu'elle soit démographique ou économique). Pesant pour près de 40 % de la population de son environnement proche (cf. carte ci-contre), elle n'est responsable que d'1/4 de la croissance démographique et d'1/3 de la croissance de l'emploi sur la période. Davantage que la Métropole, ce sont donc les territoires voisins qui accueillent une large partie de cette croissance.



Le poids

POPULATION et EMPLOI
du **voisinage proche***
de la Métropole en 2016 :

4 673 160
habitants

1 779 900
emplois

dont Aix-
Marseille-
Provence

1 873 700
habitants
soit

746 600
emplois
soit

40%

DE L'ENSEMBLE

42%

DE L'ENSEMBLE



La dynamique

Entre 2011 et 2016, la
population et l'emploi
dans le **voisinage**
proche* de la Métropole
a progressé de

+155 900
habitants

+35 200
habitants

dont Aix-
Marseille-
Provence

39 700
habitants
soit

11 600
emplois
soit

25%

DE LA CROISSANCE
DE LA POPULATION
ENREGISTRÉE SUR LA PÉRIODE

33%

DE LA CROISSANCE
DE L'EMPLOI
ENREGISTRÉE SUR LA PÉRIODE



3.1

CE QUI RELIE LA MÉTROPOLE À SES VOISINS

LA GÉOGRAPHIE NOUS RELIE, LES RESSOURCES NATURELLES EN PARTAGE

> LES CONSTATS <

MASSIFS, RIVIÈRES, FORÊTS, PLAINES AGRICOLES...

DES CONTINUITÉS GÉOGRAPHIQUES AU-DELÀ DES LIMITES ADMINISTRATIVES

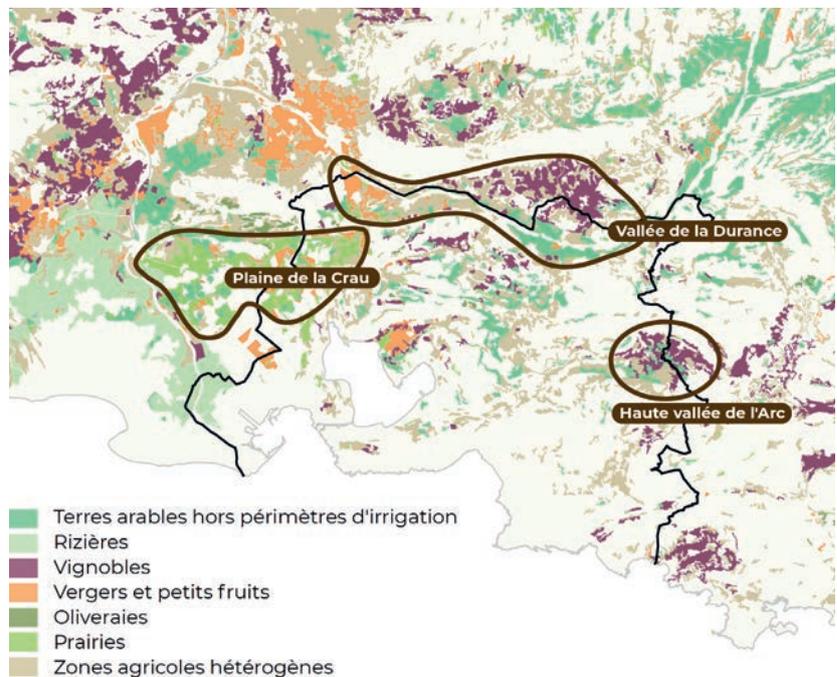
LE RELIEF ET LES GRANDS PAYSAGES

Le relief dessine des continuités géographiques et paysagères par-delà les limites administratives : continuités des plaines vers l'ouest (Plaine de la Crau), continuités des grands massifs vers le nord (contreforts du Luberon) et vers l'est (Calanques, Sainte-Victoire, Regagnas, Sainte-Baume).



LES PLAINES AGRICOLES

Les continuités du territoire agricole métropolitain se situent principalement à l'ouest, vers les plaines de la Durance et de la Crau. La haute vallée de l'Arc s'étend également sur le département du Var. Ces espaces agricoles, aux portes de la Métropole, sont souvent exposés à l'avancée de l'urbanisation. À ces continuités s'ajoutent des continuités fonctionnelles, que sont les circuits d'approvisionnement alimentaire.





SAINTE-BAUME - PIC DE BERTAGNE - © Photo Agam

LES BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES

Le parcours des cours d'eau et les limites des bassins versants (espace drainé par une rivière, limité par une ligne de crête) met en évidence une toute autre géographie des territoires. Il rappelle la nécessité du dialogue amont-aval pour le partage de cette ressource. La Métropole bénéficie du transfert de l'eau des Alpes depuis la Durance et le Verdon (via le Canal EDF et le Canal de Marseille).



LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

(RÉSERVOIRS ET CORRIDORS DE BIODIVERSITÉ DU SRADDET)

Les grands massifs, espaces forestiers et agricoles abritent une biodiversité en perpétuel mouvement : c'est donc au-delà des limites administratives que doit s'organiser leur protection. La carte illustre les zones à enjeux «à cheval» entre les périmètres administratifs.



> LES ENJEUX <

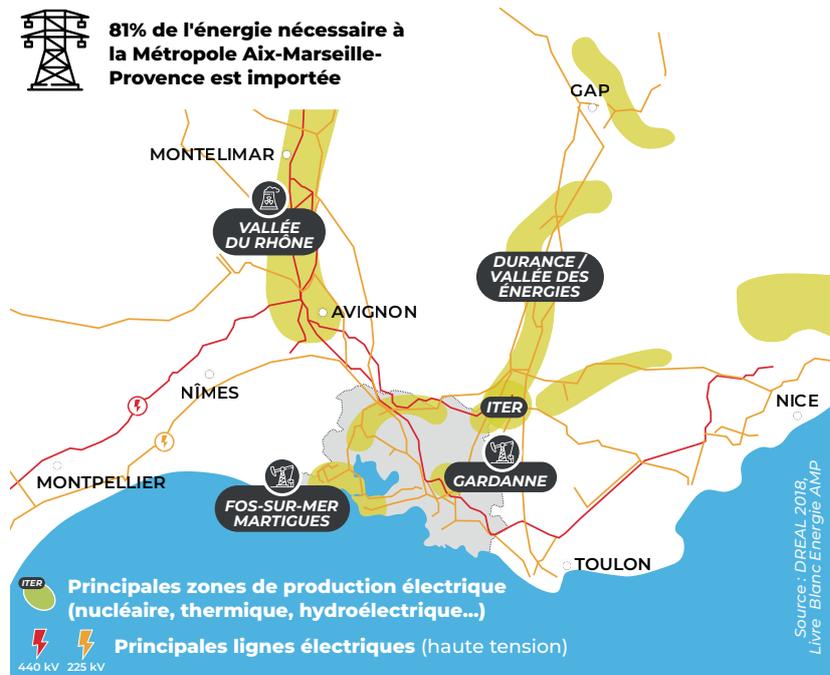
CERTAINES RESSOURCES INDISPENSABLES À LA MÉTROPOLE SE TROUVENT OU TRANSITENT VIA LES TERRITOIRES VOISINS

Certains territoires participent au fonctionnement général sans forcément en tirer profit localement. Traversés par une autoroute mais sans échangeur, une ligne TGV sans gare, une ligne à haute tension, abritant des carrières d'extraction de matériaux, des canaux de dérivation et d'irrigation... ces cartes révèlent des territoires aux fonctions essentielles, indispensables au territoire métropolitain. Elle rend visible ce qui ne l'est pas habituellement, car ces espaces ne sont pas toujours ceux où se produit la valeur à partir de ces ressources.

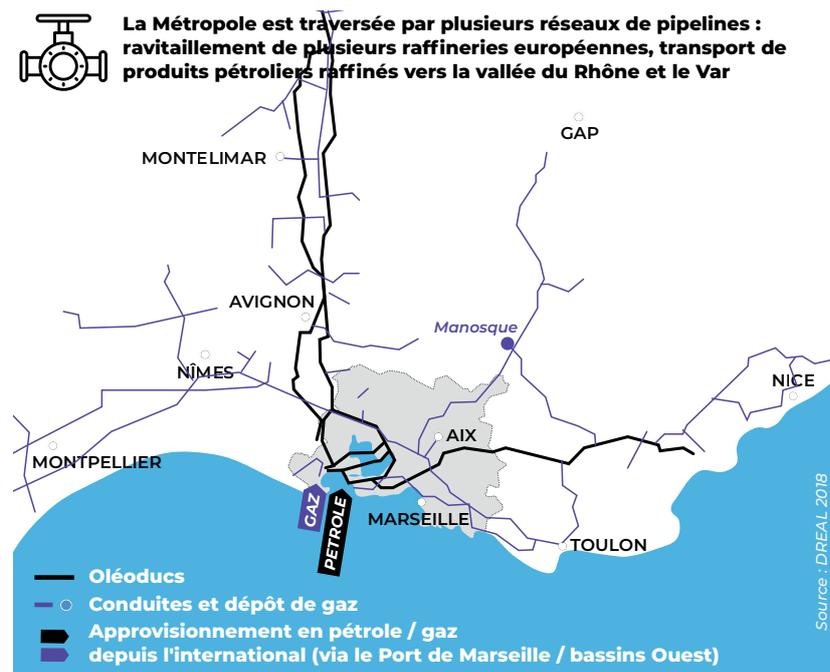
S'agissant des ressources en question, la situation de « dépendance » de la Métropole vis-à-vis des territoires voisins est claire, qu'il s'agisse de l'énergie (en grande partie importée), de l'eau (dérivée depuis les Alpes : 80 % de la population dépend directement des eaux superficielles de la Durance et du Verdon) ou des hydrocarbures (pétrole et gaz importés et transitent via le Grand Port Maritime; le pétrole est ensuite raffiné dans la Métropole ou ailleurs).

S'agissant des matériaux, la production du Département des Bouches-du-Rhône (autour de 10 millions de tonnes par an) correspond globalement aux besoins des chantiers de construction du territoire. Le territoire importe tout de même 430 000 tonnes des départements voisins (le critère de proximité étant ici essentiel, en raison des coûts de transport des matériaux : 260 000 tonnes viennent du Var, 95 000 du Vaucluse et 75 000 du Gard). En sens inverse, les Bouches-du-Rhône exportent une partie des matériaux produits dans ses carrières vers les autres territoires : 715 000 tonnes étaient exportées vers le Var, le Vaucluse, les Alpes de Haute-Provence et le Gard en 2011 (source : Unicem).

RÉSEAU ÉLECTRIQUE



PÉTROLE ET GAZ : TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

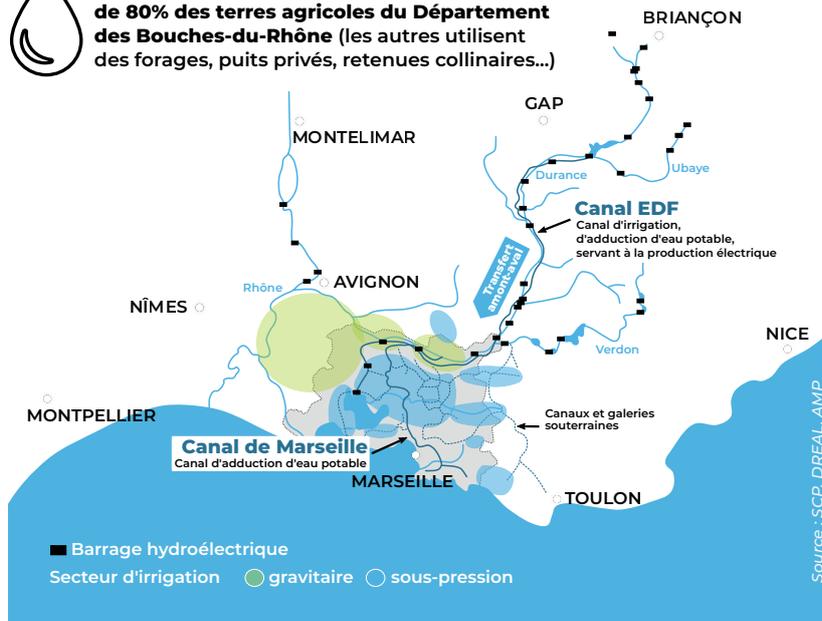




EAU : SYSTÈMES DE DÉRIVATION ET IRRIGATION



L'écosystème Durance-Verdon permet l'irrigation de 80% des terres agricoles du Département des Bouches-du-Rhône (les autres utilisent des forages, puits privés, retenues collinaires...)

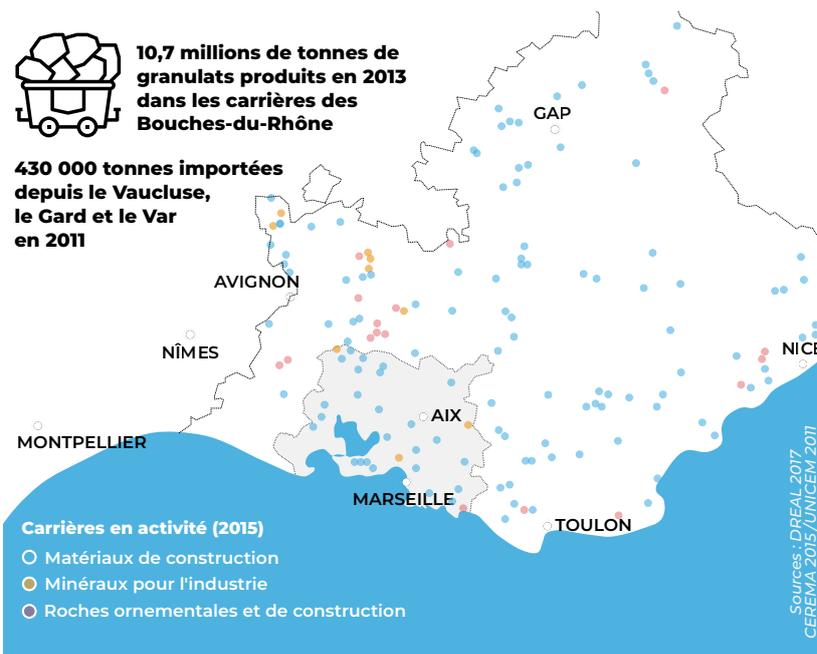


MATÉRIAUX : CARRIÈRES, EXPLOITATIONS, DÉPÔTS



10,7 millions de tonnes de granulats produits en 2013 dans les carrières des Bouches-du-Rhône

430 000 tonnes importées depuis le Vaucluse, le Gard et le Var en 2011



> ÇA EXISTE <

CONSOMMER MIEUX ET LOCAL : LES PROGRAMMES ALIMENTAIRES TERRITORIAUX (PAT)

Autour de la Métropole, de nombreuses coopérations existent entre territoires en faveur d'une agriculture de proximité. Les **Programmes alimentaires territoriaux** associent des partenaires publics (collectivités) et privés (agriculteurs et producteurs, organismes de recherche, acteurs de la distribution, de l'économie sociale...). Le programme alimentaire des Bouches-du-Rhône est un exemple concret de coopération sur le grand territoire, car les ressources agricoles du Département se situent essentiellement dans le Pays d'Arles (la Chambre d'Agriculture associée au PAT est, elle aussi, départementale).



-  PAT du PNR des Baronnies Provençales en cours
-  PAT du Département du Gard en cours
-  PAT du Grand Avignon en cours
-  PAT du PNR Luberon en vigueur
-  PAT du projet de PNR du Mont Ventoux en émergence
-  PAT de Provence-Alpes en émergence
-  PAT du PNR du Verdon en émergence
-  PAT de la Provence Verte en cours
-  PAT de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pays d'Arles en cours
-  PAT de Toulon Provence Méditerranée en émergence
-  PAT du Golfe de Saint-Tropez en émergence
-  PAT de la Montpellier Méditerranée Métropc en vigueur

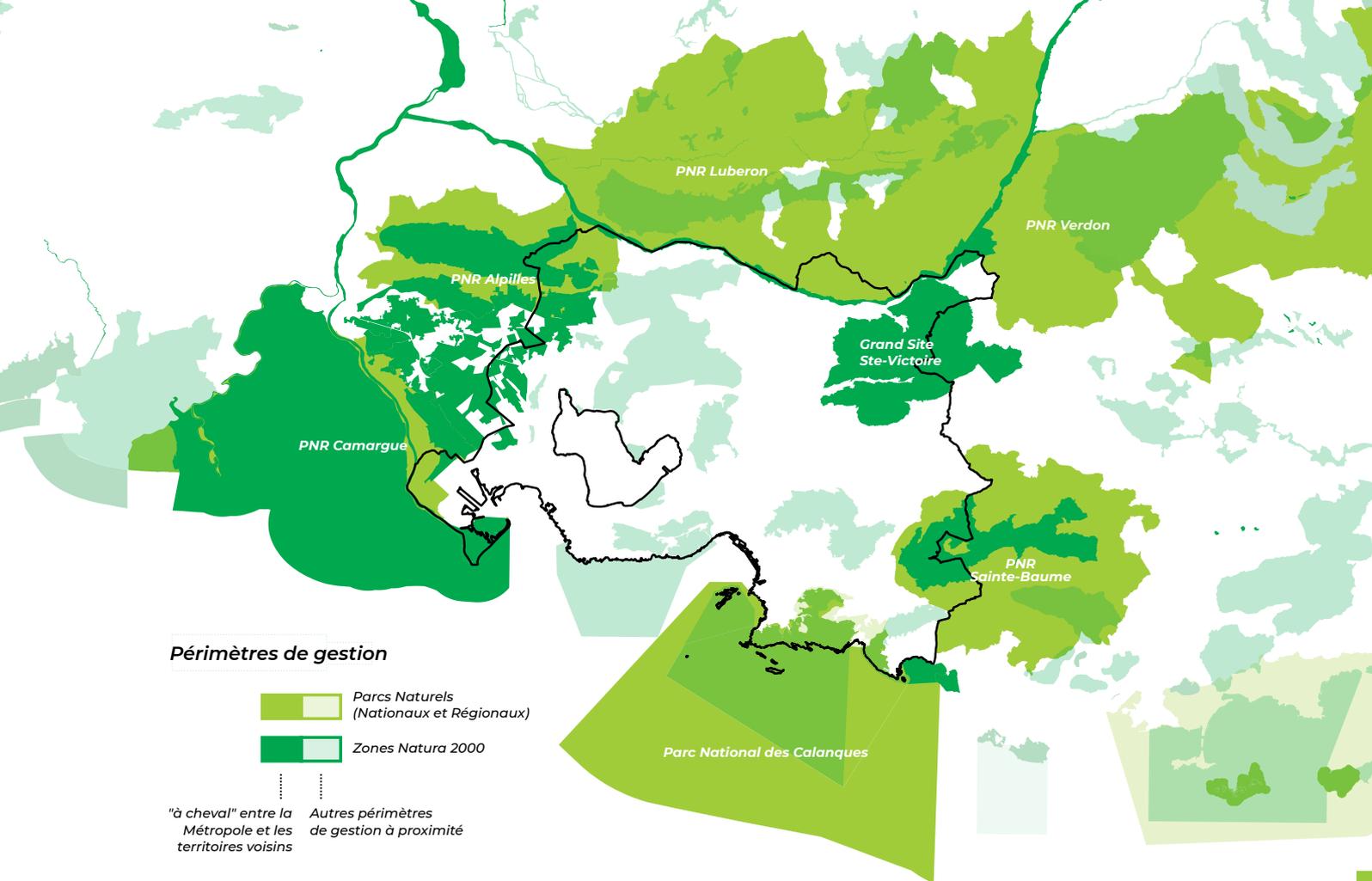
DES STRUCTURES DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

En adhérant aux parcs naturels régionaux certaines communes de la Métropole s'associent volontairement, à l'échelle d'un massif (ou d'un bassin versant), avec d'autres collectivités voisines autour d'un projet de territoire, défini dans une Charte. Valorisation des circuits courts, développement économique et artisanal, règles d'urbanisme, protection du patrimoine culturel et paysager, éducation à la nature... les coopérations à l'œuvre sont multiples. Ces structures de coopération sont créées pour quinze ans et sont soumises à évaluation. Port-Saint-Louis-du-Rhône appartient au PNR Camargue, Eyguières, Senas et Lamanon font partie du PNR des Alpilles, Pertuis du PNR Luberon,

plusieurs communes du Pays d'Aubagne sont incluses dans le PNR Sainte-Baume. **Quatre parcs régionaux et un parc national connectent la Métropole aux territoires voisins.** Le **Grand Site Sainte-Victoire** a été constitué de part et d'autre de la limite métropolitaine, incluant plusieurs communes du Var. Cet espace instaure des protections autour du massif pour protéger ce paysage remarquable, réguler l'urbanisation aux abords et maîtriser la fréquentation touristique. Les zones Natura 2000, protègent la biodiversité et organisent sa cohabitation avec les activités humaines présentes : leurs protections dépassent les limites de la Métropole (cf. carte).



REGAGNAS, SAINTE-BAUME - © Photo Agam

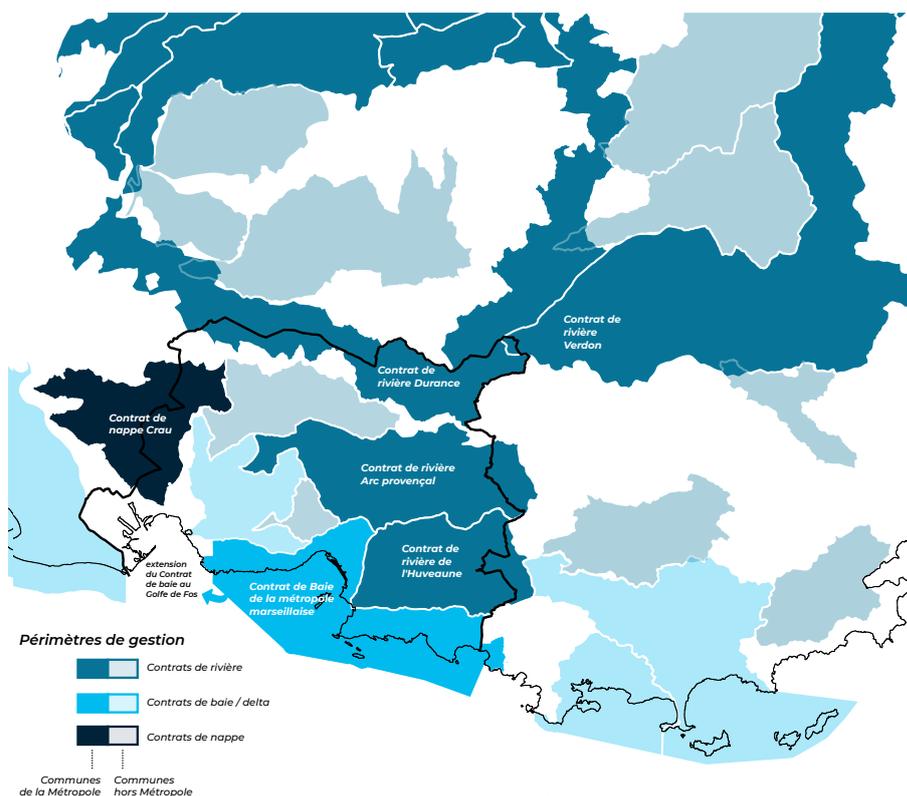


Note : Ne sont représentés ici que les périmètres de gestion et protections contractuelles «à cheval» entre la Métropole et les territoires voisins, faisant l'objet d'une continuité dans leur gestion. Les autres périmètres (au sein de la Métropole ou dans la région) sont estompés

GÉRER LA RESSOURCE EN EAU EN COMMUN : LES CONTRATS DE RIVIÈRE / BAIE / NAPPE

Les contrats de rivière, de nappe et de baie sont des outils de gestion servant à la réhabilitation des milieux aquatiques et à leur mise en valeur. Leurs actions vont de l'amélioration de la qualité des eaux à la renaturation des milieux, en passant par des aménagements en faveur de la gestion de crue et des missions d'éducation à l'environnement.

Trois contrats de rivière (Durance, Arc, Huveaune) mettent le territoire métropolitain en lien avec les territoires voisins, en raison de la continuité des bassins versants de ces cours d'eau. Ils sont assortis d'un programme de travaux réalisés et financés par les partenaires signataires. Par exemple, celui de la Durance rassemble 78 communes, 5 départements et la Région. Le contrat de baie métropolitain s'étend jusqu'à Sanary-sur-Mer dans le Var et celui de la nappe de Crau est majoritairement situé dans le Pays d'Arles.



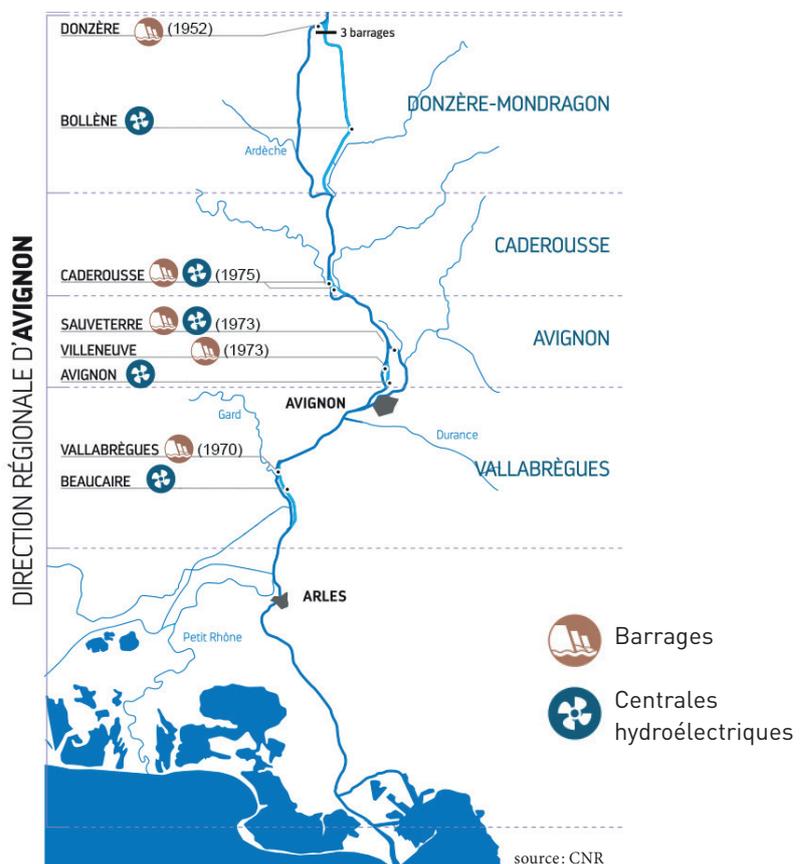
Note : Ne sont représentés ici que les périmètres de gestion et protections contractuelles «à cheval» entre la Métropole et les territoires voisins, faisant l'objet d'une continuité dans leur gestion. Les autres périmètres (au sein de la Métropole ou dans la région) sont estompés.

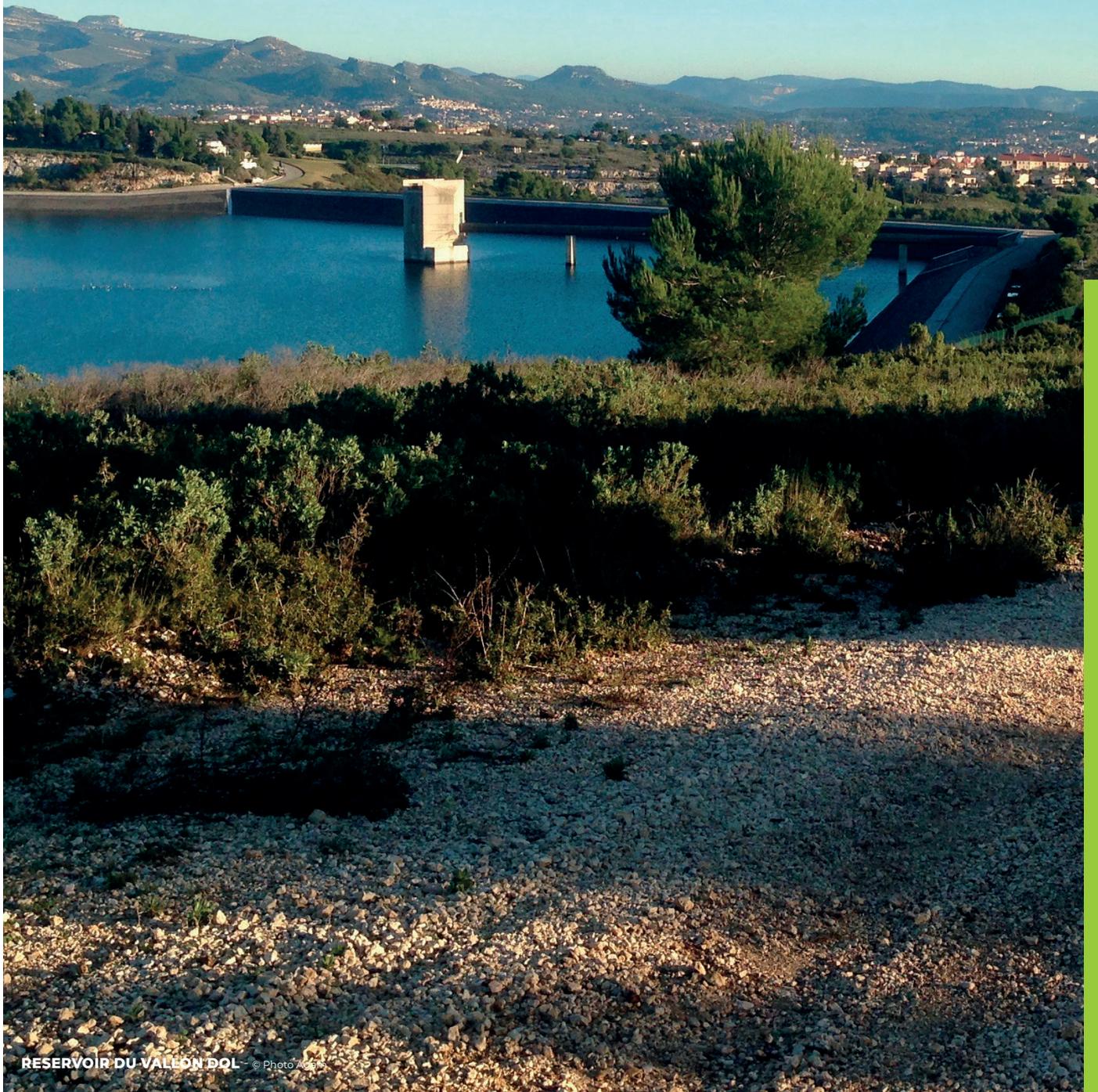
GÉRER DURABLEMENT L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET PRODUIRE DE L'ÉNERGIE : DES ENTREPRISES CONCESSIONNAIRES



La Société du Canal de Provence (SCP) gère, par délégation, les ouvrages hydrauliques nécessaires à l'acheminement de l'eau pour les particuliers, agriculteurs, industriels, collectivités... depuis le bassin versant Durance-Verdon. Les collectivités (Région et départements concernés) sont actionnaires majoritaires au sein du Conseil d'Administration. Le système Durance-Verdon fournit la quasi-totalité des 126 millions de m³ d'eau vendus dans la Métropole*.

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) est une entreprise d'intérêt public, dont les collectivités locales, ENGIE et la Caisse des Dépôts sont actionnaires. Elle gère la production d'hydroélectricité réalisée à partir des barrages sur le Rhône, ainsi que le transport fluvial de marchandises sur le fleuve. La CNR produit 1/4 de l'hydroélectricité nationale et 3 % de l'électricité française. Sa production permet d'alimenter plus de 5 millions d'habitants.





RESERVOIR DU VALLON DOL - © Photo 7000

3.2

CE QUI RELIE LA MÉTROPOLE À SES VOISINS

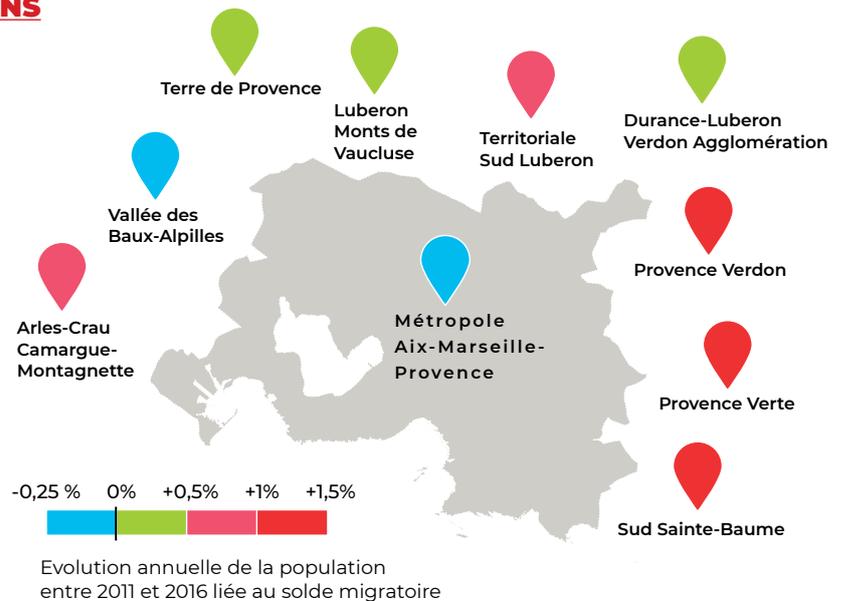
LOGEMENT ET EMPLOI : VIVRE TOUJOURS PLUS LOIN DE SON LIEU DE TRAVAIL ?

> LES CONSTATS <

LA MÉTROPOLE PERD DES HABITANTS AU PROFIT DE SES PLUS PROCHES VOISINS

Si elle se distingue pour la faible « rotation » de ses habitants (à peine 2,5 % de sa population bouge chaque année), la Métropole Aix-Marseille-Provence « perd » davantage d'habitants qu'elle n'en gagne, année après année. Si la population métropolitaine est en croissance, c'est uniquement lié à sa natalité. Mais où vont celles et ceux qui choisissent de partir ?

Le solde migratoire d'un territoire permet d'apprécier la différence entre les arrivées et les départs d'habitants, d'une année sur l'autre. Les cartes ci-dessous permettent de mieux comprendre les parcours.

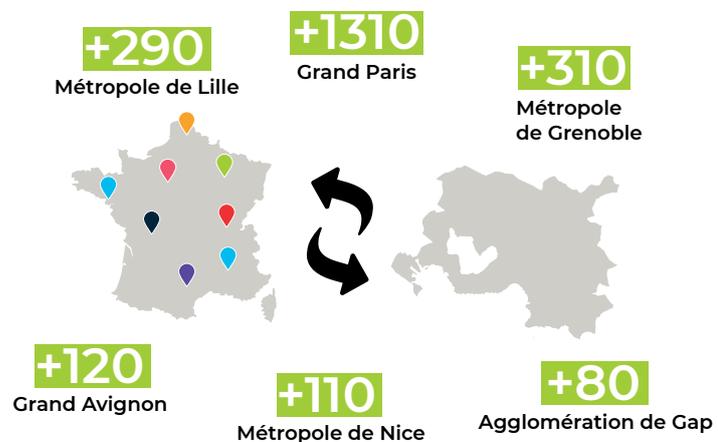


> LES ENJEUX <

QUITTER LA MÉTROPOLE POUR MIEUX SE LOGER À CÔTÉ : UNE TENDANCE OBSERVÉE ANNÉE APRÈS ANNÉE

L'étude des migrations résidentielles fait prendre conscience des liens entre territoires suivant les parcours résidentiels des habitants. Ainsi constate-t-on, entre l'année 2015 et 2016, que la Métropole continue à gagner des habitants venus d'autres métropoles et agglomérations régionales (Avignon, Nice, Gap), mais également de Paris, Lille ou Grenoble. Si le bilan migratoire métropolitain ressort négatif, cela est lié aux mouvements déficitaires vers les proches voisins. En effet, les déménagements vers les territoires voisins, expliquent la totalité du solde négatif de la Métropole entre 2015 et 2016.

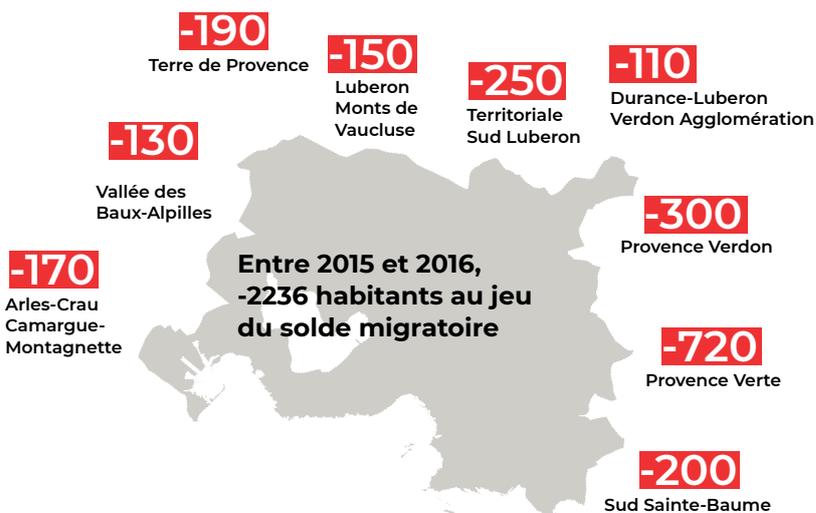
LA MÉTROPOLE «ATTIRE» DES HABITANTS VENANT DE TERRITOIRES LOINTAINS



Solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs d'habitants) entre la Métropole et d'autres agglomérations françaises **entre 2015 et 2016**

Une tendance similaire s'observe année après année, même si le déficit (en nombre d'habitants perdus) est variable d'une année sur l'autre. Pour mieux comprendre à quel âge de la vie et à quel statut professionnel s'opèrent ces déménagements vers la périphérie proche, des approfondissements spécifiques (migrations en fonction de l'âge, du statut familial et de la classe socio-professionnelle) seront réalisés dans les prochains cahiers d'étude. La conséquence directe de ces déménagements est l'allongement des navettes domicile-travail (cf. pages suivantes).

...MAIS PERD, ANNÉE APRÈS ANNÉE, DES HABITANTS AU PROFIT DE SES PLUS PROCHES VOISINS



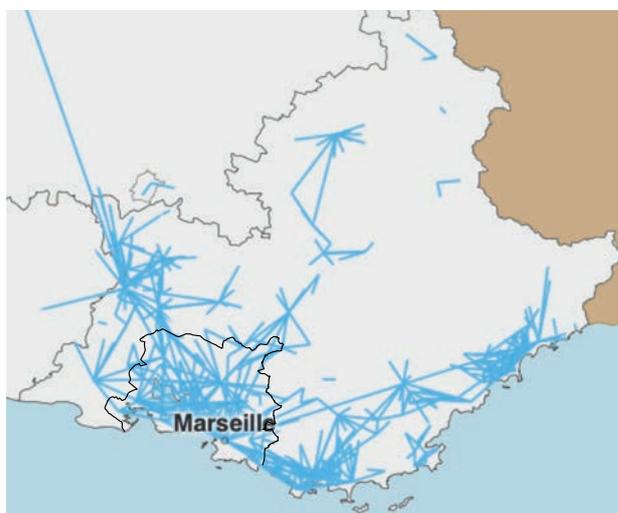
Solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs d'habitants) entre la Métropole et les territoires voisins **entre 2015 et 2016**

> LES ENJEUX <

CEUX QUI QUITTENT LA MÉTROPOLE CONTINUENT À VENIR Y TRAVAILLER : LES « NAVETTES » DOMICILE-TRAVAIL

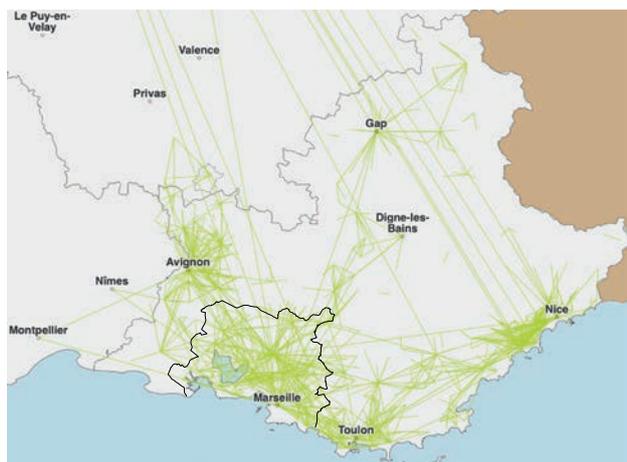
Au cœur des métropoles, le volume des déplacements domicile-travail est le plus élevé : un nombre important d'individus se déplacent quotidiennement d'une commune à l'autre. Des liens conséquents unissent également les métropoles et grandes agglomérations régionales entre elles, ainsi qu'avec la région parisienne (navetteurs TGV ou avion). Néanmoins, de « petits liens » (déplacements de 50-100 personnes) existent avec les territoires voisins des métropoles, parfois même très lointains (même si le nombre d'individus concernés se trouve être plus modeste).

FLUX ENTRE 100 ET 150 INDIVIDUS

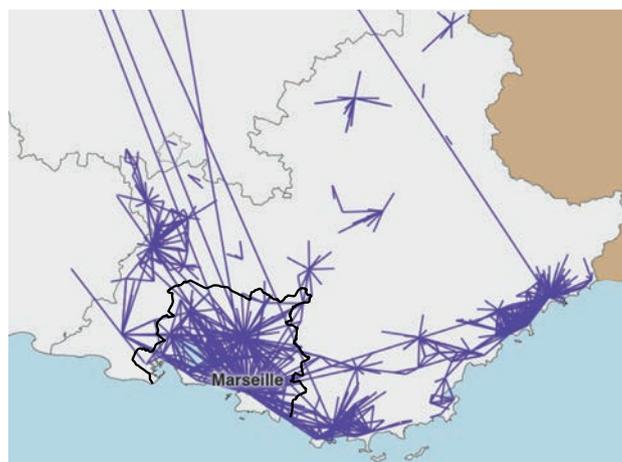


Note : Représenter les déplacements entre communes est complexe ; ces cartes simplifiées relient domicile et travail, sans indiquer le sens des flux (les flux dans chaque sens ont été gommés et cumulés). La carte de la page suivante permet d'éclairer le volume des flux de déplacements en question entre inter-communalités.

FLUX ENTRE 50 ET 100 INDIVIDUS



FLUX ENTRE 150 ET 7000 INDIVIDUS



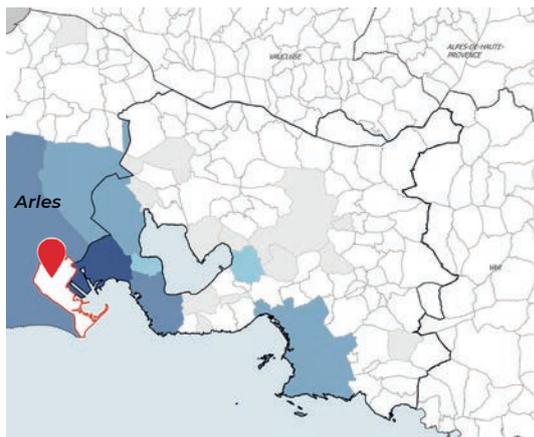
CERTAINES COMMUNES, AUX LIMITES DE LA MÉTROPOLE, SONT TRÈS CONNECTÉES AUX TERRITOIRES VOISINS

Même si les flux en question sont parfois faibles (du fait de la taille de certaines communes périurbaines), ces cartes permettent de prendre conscience que les relations entre Métropole et territoires voisins ne

sont pas à sens unique : ce ne sont pas uniquement les habitants des territoires voisins qui viennent chercher de l'emploi dans la Métropole ! Les habitants de ces communes viennent également s'y installer en

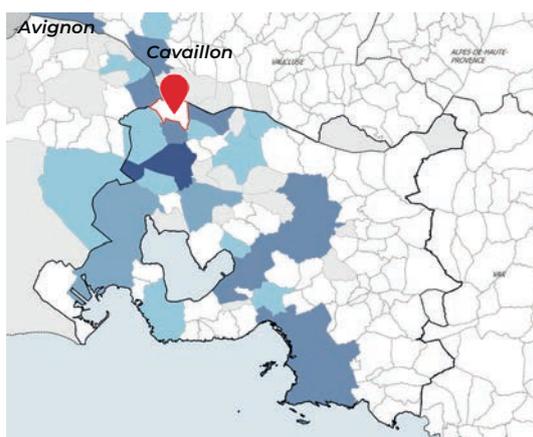
raison de la proximité qu'ils offrent aux pôles économiques des territoires proches.

PORT SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE



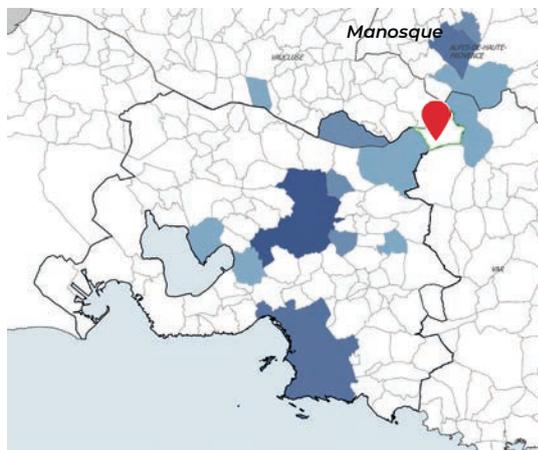
Entre 2 à 5 % des actifs vivant à Port-St-Louis-du-Rhône vont travailler à Arles

SENAS



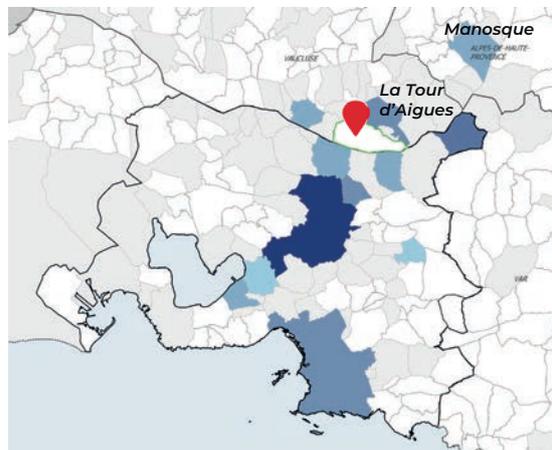
Entre 2 et 5 % des actifs vivant à Sénas vont travailler à Cavaillon et à Avignon

SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE



Entre 5 et 10 % des actifs vivant à St-Paul-lez-Durance vont travailler à Manosque

PERTUIS

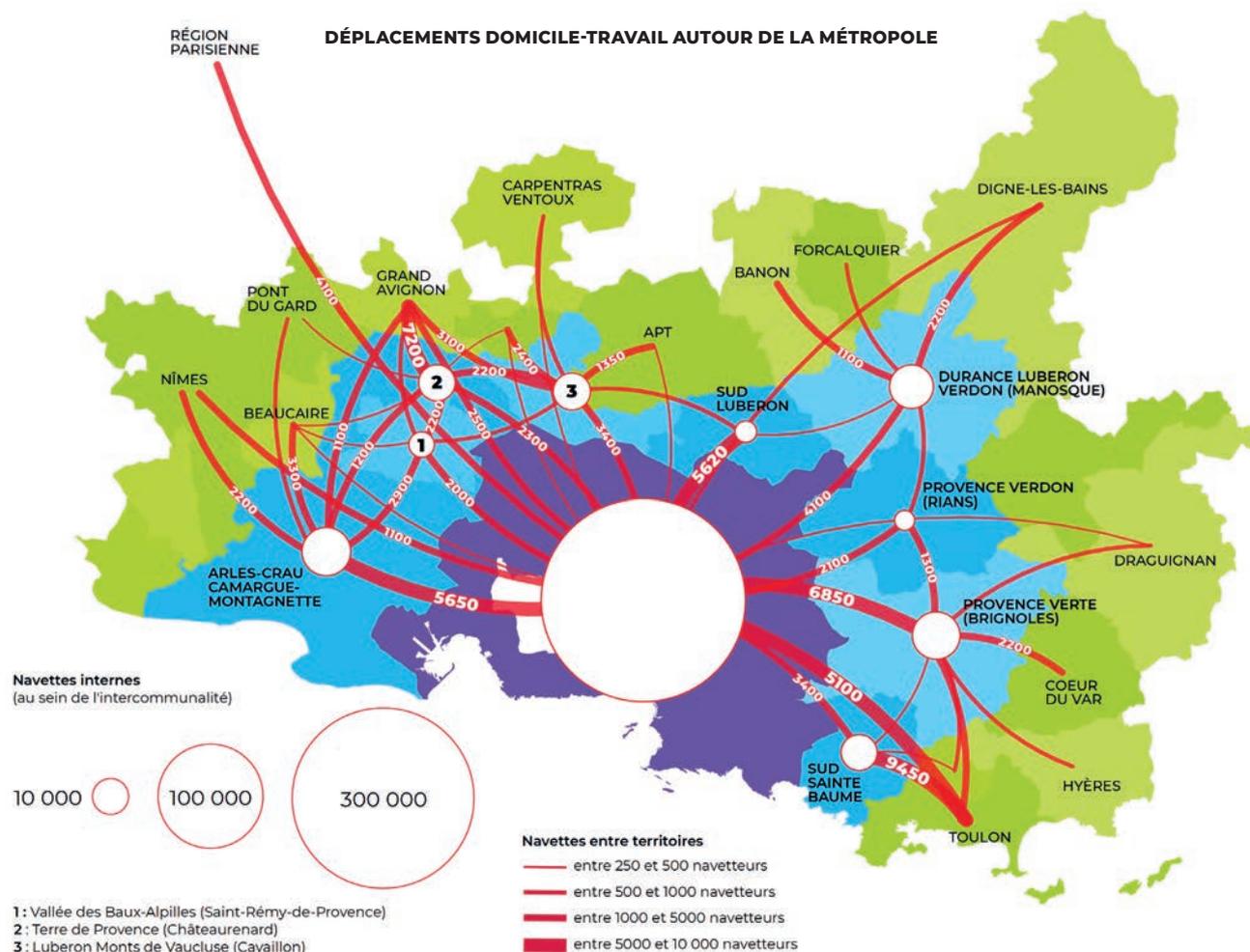


Entre 2 et 5% des actifs vivant à Pertuis vont travailler à La Tour d'Aigues (Luberon); entre 1 et 2% vont travailler à Manosque

TAUX DE SORTANTS



LES TERRITOIRES VOISINS SONT PLUS OU MOINS « CONNECTÉS » À LA MÉTROPOLE



Entre 2 et 5 % des actifs vivant à Pertuis vont travailler à La Tour d'Aigues (Luberon) ; entre 1 et 2 % vont travailler à Manosque.

Si la taille des intercommunalités n'est pas toujours comparable, l'analyse des migrations domicile-travail d'une intercommunalité à une autre fait tout de même ressortir les liens « préférentiels » entre les territoires. Il en ressort que certains territoires voisins d'Aix-Marseille-Provence sont plus connectés à la Métropole qu'aux autres territoires environnants, mais que cette règle ne se vérifie pas toujours ! La proximité géographique ne suffit pas à expliquer les liens : la Métropole Aix-Marseille-Provence est autant connectée à la Région parisienne (par le train ou l'avion) qu'au Pays de Manosque !

LES TERRITOIRES VOISINS LES PLUS « CONNECTÉS » À LA MÉTROPOLE

(au prisme des navettes domicile-travail, dans les 2 sens)

1. **Provence Verte**
(6 850 navettes)
2. **Arles-Crau-Camargue-Montagnette**
(5 650 navettes)
3. **Sud Luberon**
(5 620 navettes)
4. **Métropole de Toulon**
(5 100 navettes)

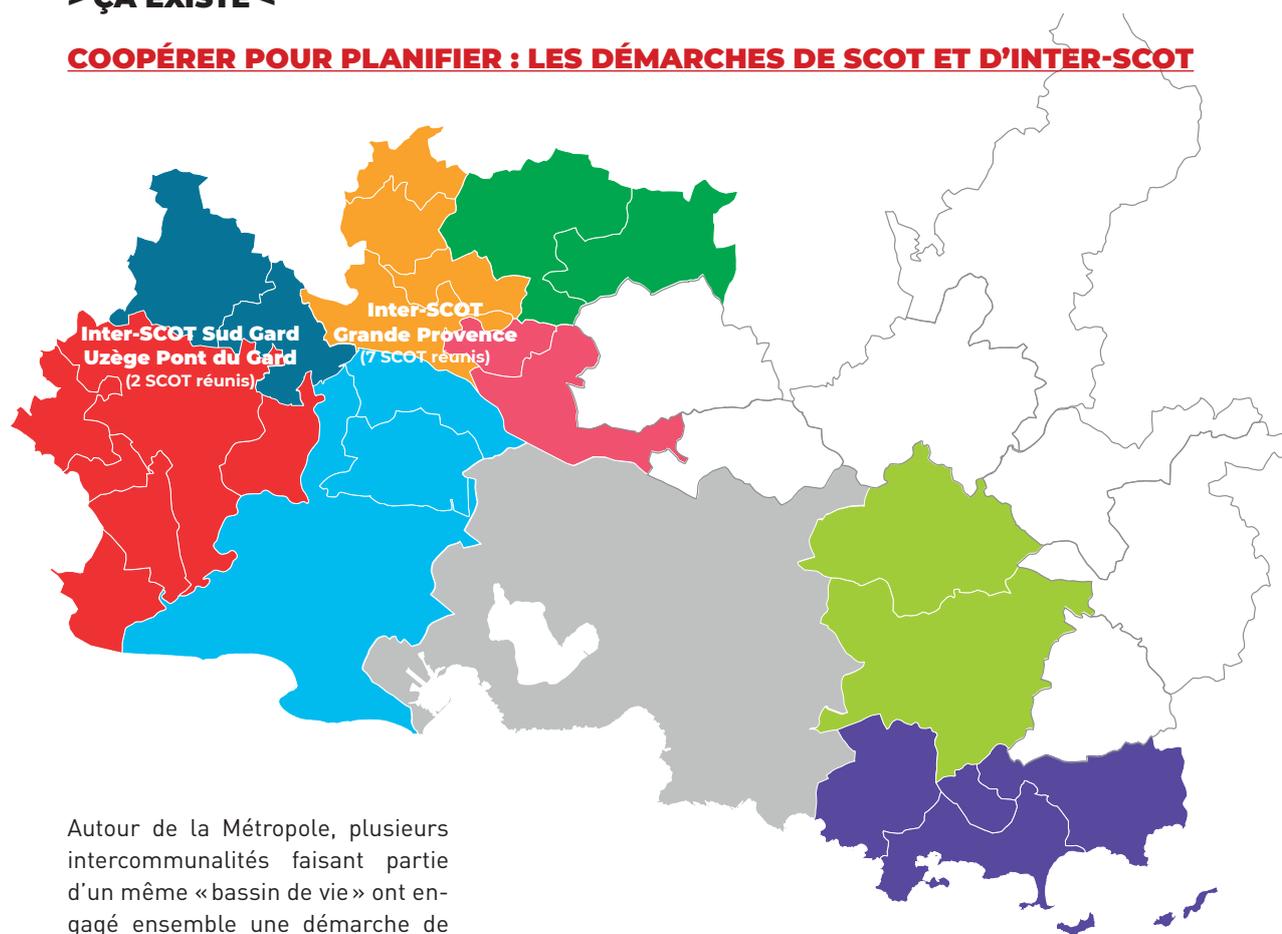
LES TERRITOIRES VOISINS PARFOIS PLUS CONNECTÉS À LEURS « AUTRES VOISINS » QU'À LA MÉTROPOLE

Sud Saint-Baume :
d'avantage connectée à Toulon (9 450 navettes quotidiennes vs. 3 400 vers la Métropole)

Terre de Provence :
davantage connectée à Avignon qu'à la Métropole (7 200 navettes vs. 2 300)

> ÇA EXISTE <

COOPÉRER POUR PLANIFIER : LES DÉMARCHES DE SCOT ET D'INTER-SCOT



Autour de la Métropole, plusieurs intercommunalités faisant partie d'un même «bassin de vie» ont engagé ensemble une démarche de SCoT (Schéma de Cohérente Territoriale): c'est le cas dans le Pays d'Arles, la Provence Verte, le bassin de vie de Cavaillon ou dans le Var autour de Toulon (cf. carte).

Documents stratégiques de planification à long terme (souvent à horizon 15-20 ans), les SCoT sont l'occasion d'échanger autour d'un projet de territoire, d'objectifs d'accueil de population et d'emploi, en lien avec la programmation des équipements, la localisation des zones d'emplois, la protection des espaces naturels et agricoles... le tout dans une logique de limitation de la consommation d'espace. Les instances de dialogue qu'ils créent entre élus des collectivités constituent des espaces de coopération potentielle.



SCoT du bassin de vie d'Avignon
3 intercommunalités réunies
34 communes, à cheval sur 2 départements – en cours d'élaboration



SCoT du bassin de vie de Cavaillon
2 intercommunalités réunies
21 communes – opposable



SCoT Arc Comtat Ventoux
2 intercommunalités réunies
36 communes – en révision



SCoT Uzège Pont du Gard
2 intercommunalités réunies
47 communes – en révision



SCoT Sud Gard
6 intercommunalités réunies
80 communes – opposable



SCoT Pays d'Arles
3 intercommunalités réunies
29 communes – en cours d'élaboration



SCoT Provence Verte
2 intercommunalités réunies
43 communes – en révision



SCoT Provence Méditerranée
4 intercommunalités réunies
32 communes – en révision



SCoT de la Métropole Aix-Marseille-Provence
92 communes - en cours d'élaboration

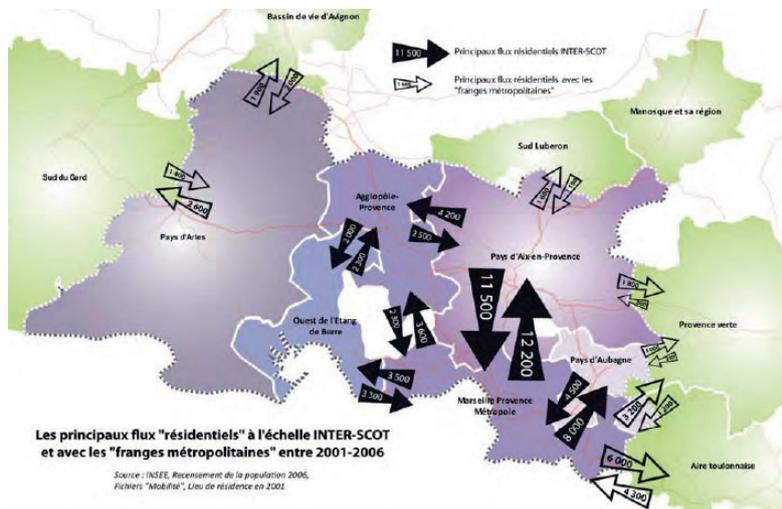


Autres SCoT portés par une seule intercommunalité



SEYNE-LES-ALPES © Aupa

Dans le même esprit, les démarches inter-SCoT viennent à nouer des coopérations entre intercommunalités, appartenant à des territoires de SCoT différents, pour échanger sur des sujets communs liés à l'aménagement du territoire. Il s'agit de démarches visant à mieux coordonner les SCoT entre eux, au moment de leur élaboration comme de leur mise en œuvre. Dans la Région, plusieurs démarches inter-SCoT ont été menées, comme l'inter-SCoT des Bouches-du-Rhône (Cinq SCoT sur le périmètre de l'actuelle Métropole et le SCoT du Pays d'Arles). Autour de la Métropole, seul l'inter-SCoT de Grande Provence autour d'Avignon (5 SCoT réunis) est encore actif.



Exemple de l'inter-SCoT des Bouches-du-Rhône, actif au début des années 2000 : étude des interactions entre territoires au prisme des mobilités résidentielles (déménagements sur la période 2001-2006).



La zone d'activités de Signes, à l'interface entre Var et Bouches-du-Rhône : un enjeu d'accessibilité à traiter en commun © Photo Audat

3.3

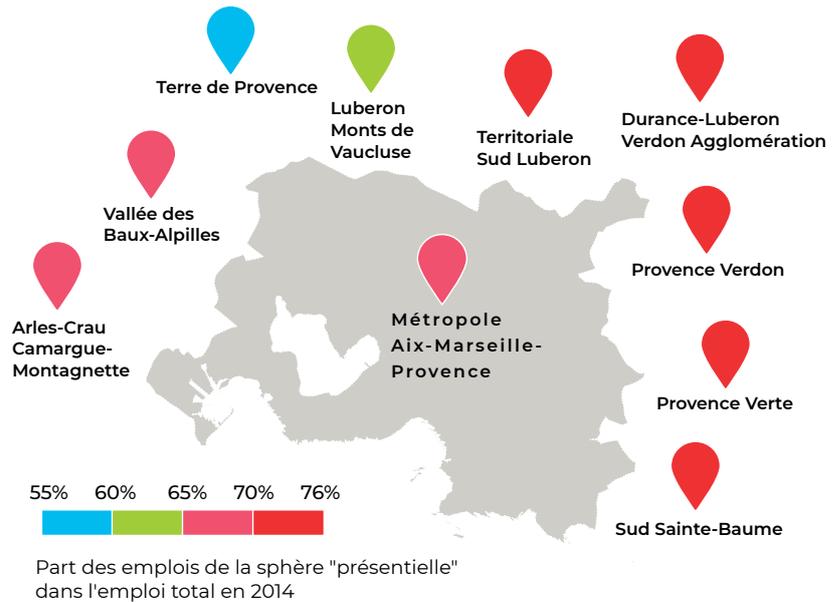
CE QUI RELIE LA MÉTROPOLE À SES VOISINS

ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE : DES SALAIRES REDISTRIBUÉS À GRANDE ÉCHELLE

> LES CONSTATS <

UNE ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE DYNAMIQUE DANS LES TERRITOIRES VOISINS

Parmi les types d'emplois que l'on retrouve dans les territoires voisins des Métropoles, la part relative de l'économie «présentielle» apparaît plus importante que dans les territoires métropolitains. Les emplois «présentiels» sont ceux liés à production des biens et services nécessaires pour vivre sur un territoire : alimentation, commerce, soins, services publics... Ce chiffre pose la question de la circulation des revenus entre les territoires : une partie de l'argent dépensé localement vient-il d'ailleurs ? Un prochain cahier permettra d'étudier la «base présenteielle» d'un territoire (autrement dit sa capacité à capter les revenus des personnes présentes).

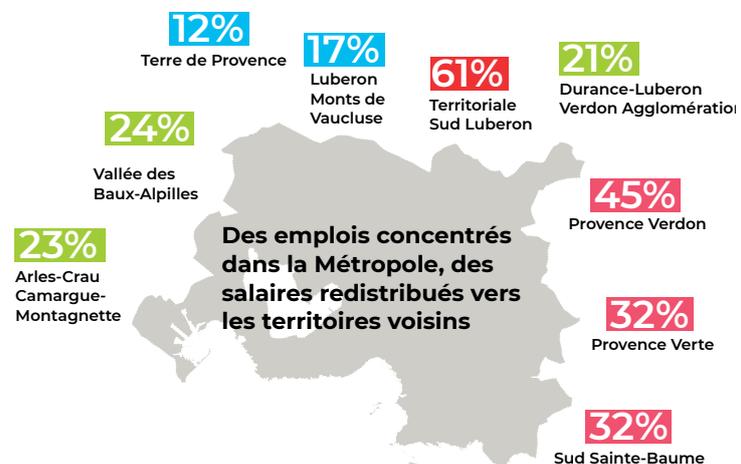


> LES ENJEUX <

DES REVENUS GAGNÉS DANS LA MÉTROPOLE, MAIS DÉPENSÉS AILLEURS

Salaires «gagnés» dans les Métropoles françaises mais dépensés dans leurs couronnes, départs en retraite suivis d'un déménagement, achat d'une résidence secondaire... : l'éloignement progressif entre lieu de vie et lieu de travail, ainsi que l'évolution des carrières (couples bi-actifs, parcours professionnels non linéaires) expliquent l'existence d'un vaste système de redistribution de revenus, souvent gagnés au sein des grandes agglomérations (là où se concentrent les emplois), avant d'être ensuite dépensés dans les territoires environnants. Tous les territoires sont émetteurs et récepteurs de ces flux de revenus, mais les grandes agglomérations en émettent bien plus que les autres (et ce n'est pas qu'un effet lié à leur taille).

LES EMPLOIS SITUÉS DANS LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE GÉNÈRENT DES REVENUS ESSENTIELS POUR LES AUTRES TERRITOIRES



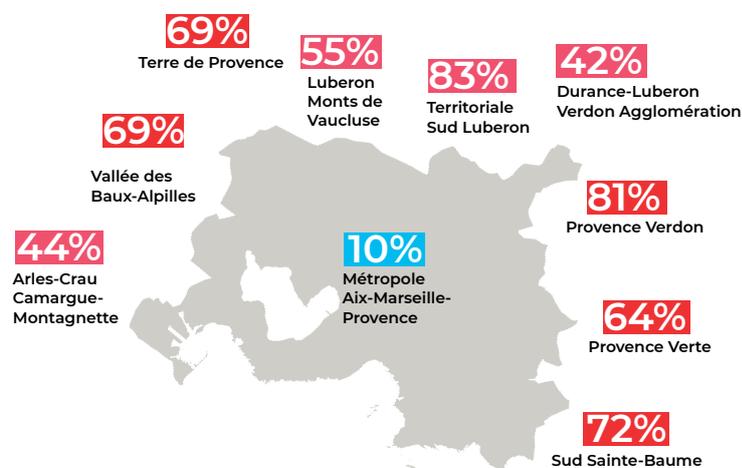
Lecture : 61% de la masse des salaires perçue par les habitants de la Communauté de Communes Territoriale Sud-Luberon proviennent d'emplois localisés dans la Métropole Aix-Marseille-Provence



MALLEMORT © Photo Agam

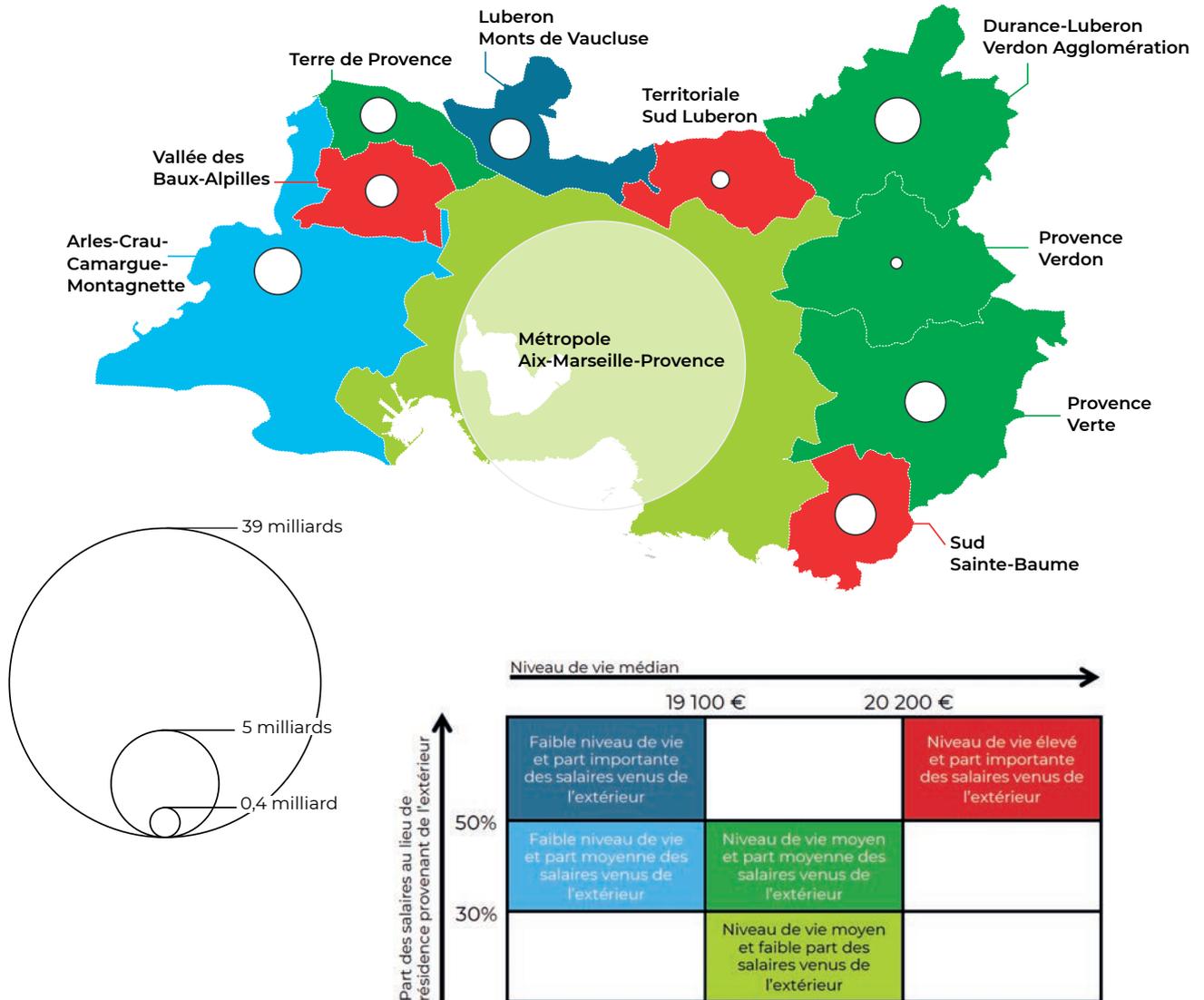
Aix-Marseille-Provence, Nice, Toulon, Avignon, Sophia Antipolis et Cannes sont à l'origine de 70 % de la masse salariale versée par les entreprises de la Région. Les autres territoires ont un profil de « receveur » de revenus. Dans les intercommunalités autour la Métropole (Pays d'Arles et de Manosque exceptés), au moins 50 % des salaires proviennent de l'extérieur. Leurs revenus viennent essentiellement d'Aix-Marseille-Provence (jusqu'à 61 % pour le Sud Luberon), mais aussi du Grand Avignon en ce qui concerne l'Agglomération Terre de Provence (Châteaurenard) et Lubéron Monts du Vaucluse (Cavaillon). De même pour l'Agglomération du Sud-Sainte-Baume, où une part importante des revenus provient de la métropole toulonnaise.

**AUTOUR DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS (MARSEILLE-AIX, AVIGNON),
UNE PART IMPORTANTE DES SALAIRES PROVIENT DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE**



Lecture : 83% des revenus dans la Communauté de Communes Territoriale Sud-Luberon proviennent de l'extérieur du territoire

LA REDISTRIBUTION DES REVENUS IMPACTE INÉGALEMENT LE NIVEAU DE VIE DES TERRITOIRES



Autour de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la part des salaires provenant de l'extérieur est particulièrement importante. Dans les territoires voisins, le niveau de vie moyen (mesuré par le revenu médian) est variable : plutôt élevé à l'est, plus faible à l'ouest ou au nord (exception faite des Alpilles). Ainsi, la proximité géographique d'une Métropole n'est pas toujours le signe d'un meilleur niveau de vie pour les territoires environnants. Les salaires versés dans la Métropole (ou dans une autre agglomération de la région) peuvent expliquer en partie le niveau de vie généralement élevé de territoires comme les Alpilles, le Sud

Luberon ou le Sud Sainte-Baume. Cette relation n'est cependant pas automatique : un territoire comme l'agglomération Luberon Monts du Vaucluse (Pays de Cavaillon) reçoit d'importants revenus de l'extérieur (en particulier des agglomérations marseillaises et avignonnaises mais ses habitants ont un niveau de vie en-deçà de la moyenne régionale. En effet, les revenus d'un territoire ne dépendent pas que des salaires extérieurs versés liés aux emplois productifs : prestations sociales, revenus des fonctionnaires, pensions de retraites... viennent les compléter. **La prospérité globale d'un territoire est donc liée à la combinaison :**

- d'entreprises créant de la richesse, exportée ailleurs (entreprises de l'économie productive)
- d'une captation efficace de richesses produites ailleurs (économie résidentielle provenant des salaires gagnés ailleurs mais en partie dépensés sur le lieu d'habitat)
- de la circulation des richesses (dépenses touristiques, pensions de retraite...).



AVIGNON © PHOTO DR

3.4

CE QUI RELIE LA MÉTROPOLE À SES VOISINS

ACCÈS AUX SERVICES : DES BASSINS DE VIE INTERCONNECTÉS

> LES CONSTATS <

LA RELATIVE « RARETÉ » DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS / SERVICES OCCASIONNE DES DÉPLACEMENTS ENTRE TERRITOIRES

La Métropole étant très urbaine, de nombreuses communes disposent de paniers d'équipements ou de services dits « de proximité » ou « intermédiaires » (boulangerie, école, pharmacie, médecin généraliste, épicerie...). Se limiter à cette catégorie d'équipements ne permet pas de révéler des liens entre communes, puisque chacune d'elle constitue son propre « bassin de services ». En revanche, accéder à certains services dits « supérieurs » (au nom de leur relative « rareté ») fait ressortir des liens entre territoires, et notamment avec certains voisins de la Métropole.

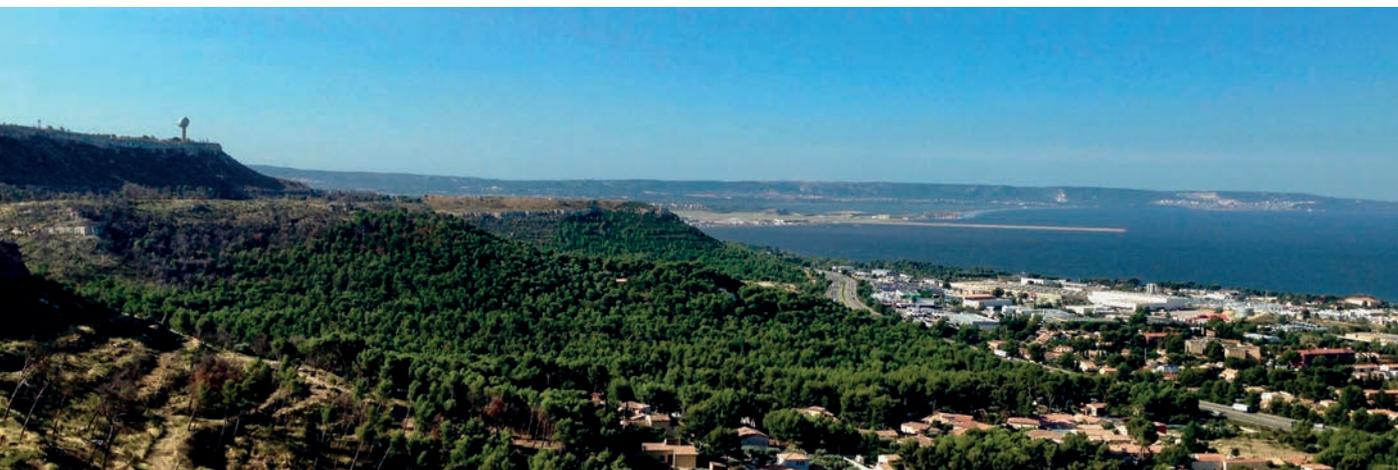
Suivant le panier de services sélectionnés, le « bassin de vie » auquel appartient une commune n'est pas le même. La carte ci-contre est celle des bassins se dessinant autour d'un pôle de services doté d'au moins huit des quatorze services représentatifs de la diversité des fonctions que joue la gamme supérieure.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Comment sont calculés les « bassins de services » ?

L'Insee recense trois gammes de services, plus ou moins répandus : les services les plus courants, dits « de proximité » (presque partout dans les communes de la Métropole, comme les écoles, les médecins généralistes, les boulangeries), les services intermédiaires (moins fréquents, comme les collèges, les opticiens ou les supermarchés) et les services dits « supérieurs » (plus rares, comme les lycées, les hôpitaux, ou les hypermarchés).

L'étude identifie les communes disposant d'une majorité des équipements d'un panier (de proximité, intermédiaire, supérieur) en tant que « pôle de services ». Des bassins d'accessibilité sont ensuite délimités, définis comme les zones d'influence de ces pôles (en raison du temps d'accès aux services concernés, en voiture aux heures creuses). Pour chaque commune et pour chaque équipement non présent dans la commune, est déterminée la commune la plus proche proposant cet équipement. Attention : cette méthode ne mesure donc pas des pratiques « réelles » des habitants. Rien n'indique que les habitants choisiront toujours l'équipement le plus près de chez eux (les préférences individuelles peuvent venir interférer).



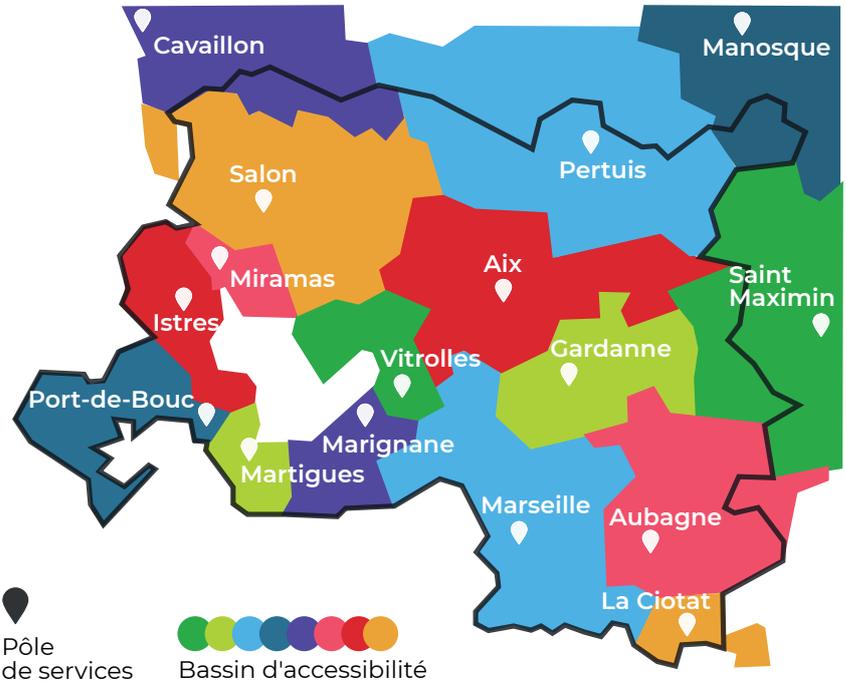
> LES ENJEUX <

CERTAINES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE « DÉPENDENT » D'UN BASSIN DE SERVICE DANS LES TERRITOIRES VOISINS (ET INVERSEMENT)

Parmi les 41 services constituant la gamme supérieure, 14 ont été isolés car jugés représentatifs de la diversité de domaines que compte la gamme (santé, enseignement, commerce, loisirs...). Ils ont été analysés pour chacune des communes : si celle-ci n'offre pas le service en question, où se trouve la commune la plus proche qui le propose ?

Treize communes ressortent comme des « pôles de services » dans la Métropole, offrant au moins huit services parmi les quatorze étudiés. Treize bassins d'accessibilité se structurent donc autour d'elles. Quatre communes dépendent d'un pôle extérieur à la Métropole : Sénas, Mallemort et Charleval dépendent de Cavailhon ; Saint-Paul-lez-Durance dépend de Manosque ; Trets et Puyloubier sont tournées vers St-Maximin-la-Sainte-Baume. Saint-Cyr-sur-Mer, située dans le Var, dépend du bassin de La Ciotat.

BASSINS D'ACCESSIBILITÉ À QUATORZE SERVICES REPRÉSENTATIFS DE LA GAMME SUPÉRIEURE



14 services de la gamme supérieure testés : présence d'un établissement de santé de court séjour, urgences, maternité, médecins spécialistes (en gynécologie, cardiologie, ophtalmologie, pédiatrie), gare, lycée d'enseignement général ou technologique, lycée professionnel, hypermarché, Agence Pôle Emploi, cinéma, théâtre.



VILLAGES DES MARQUES - MIRAMAS - Exemple d'un équipement commercial dont le rayonnement dépasse la métropole

© Photo Agam

3.5

CE QUI RELIE LA MÉTROPOLE À SES VOISINS QUAND LES FLUX LOGISTIQUES METTENT LES TERRITOIRES EN RÉSEAU

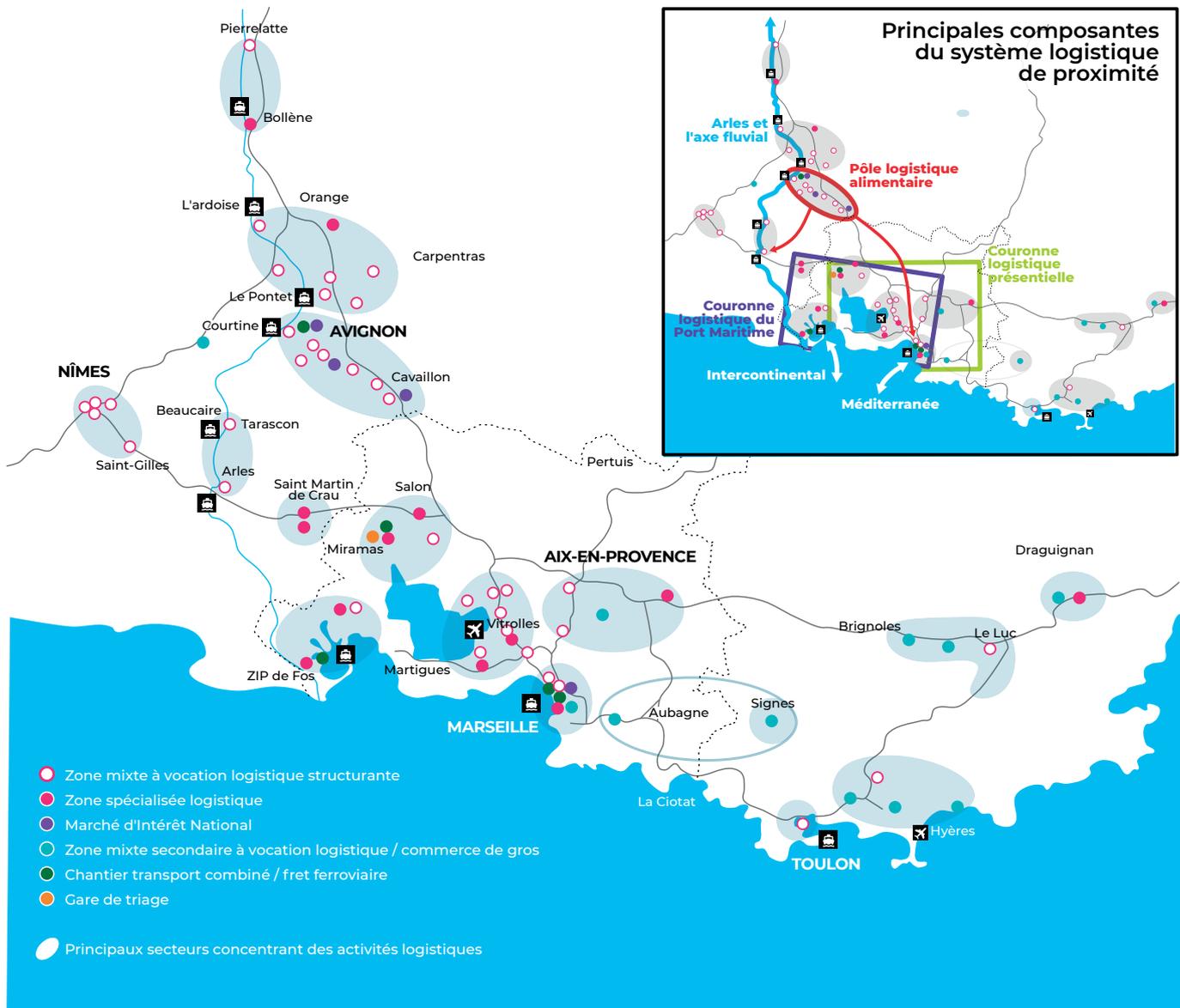
> LES CONSTATS <

UN ÉCOSYSTÈME PORTUAIRE ET LOGISTIQUE MONDIAL

L'écosystème logistique et portuaire d'une métropole à l'interface entre Europe et Afrique est, par essence, mondial. Il s'agit à la fois des sites logistiques dédiés au stockage des marchandises, des flux de transport (routiers, ferroviaires, maritimes, fluviaux, aériens) qui relient les territoires et des sites économiques générateurs de flux (pour leur approvisionnement). Les voisins logistiques sont, à cette échelle, les grands ports de Mé-

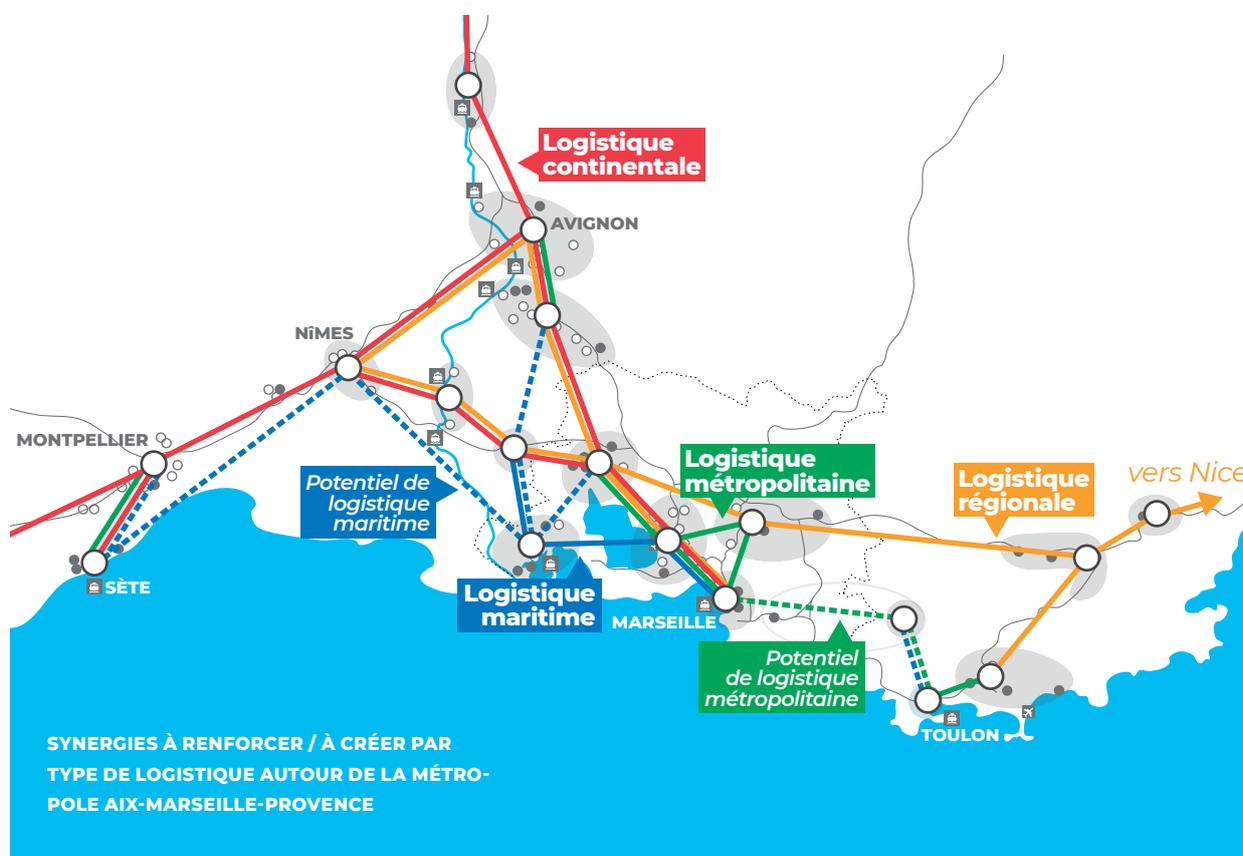
diterranée (Algésiras, Barcelone, Valence, Tarragone, Gênes, Gioia Tauro...) et du nord de l'Europe (en mer du Nord). La présence du Port Maritime (GPM) explique à elle-seule la moitié des flux logistiques internes du territoire. Le faible report modal (11 % des flux du GPM transitent par le mode ferroviaire ou fluvial) contribue à la saturation autoroutière des grands axes.

LES FLUX DE MARCHANDISES QUI TRANSITENT PAR LA MÉTROPOLE



> LES ENJEUX <

ORGANISER L'INTERMODALITÉ LOGISTIQUE ET ACCROÎTRE LES SYNERGIES DU « GRAND DELTA MÉDITERRANÉEN »



Le système logistique « proche » est celui du « grand delta du Rhône », et par extension celui du secteur Rhône-Méditerranée (triangle reliant Toulon, Sète et la basse vallée du Rhône). La densité des emplois logistiques l'atteste, en particulier à l'ouest des Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse.

C'est un territoire à la croisée de tous les types de logistique (internationale, régionale, industrielle, métropolitaine et urbaine) : la localisation des zones logistiques est une illustration concrète des effets l'affranchissement d'une filière des limites institutionnelles, pour se

positionner au plus près des corridors européens (autoroutes A7/A8/A9, Rhône). L'enjeu est ici d'accroître les synergies de proche en proche entre acteurs d'un même type de logistique.

À une échelle plus large, l'organisation d'une façade maritimo-portuaire autour de 3 pôles (Marseille-Fos et ses deux bassins, Toulon et Sète), pour asseoir une offre « Porte de la Méditerranée » appelle un travail sur l'intermodalité (ferroviaire, fleuve, routier) et les infrastructures (chantier de transport combiné, autoroute ferroviaire...) qui les supportent.

> ÇA EXISTE <

DES RÉSEAUX POUR COORDONNER L'OFFRE LOGISTIQUE

UN RÉSEAU EN FAVEUR DE LA PROMOTION DU TRANSPORT FLUVIAL : MEDLINKS PORTS SUR LE RHÔNE

Le réseau Medlink Ports est une association créée en 2015, permettant le rapprochement entre

Marseille et Lyon, via une offre logistique intégrée le long de l'axe Rhône-Saône. Elle rassemble les gestionnaires de la voie fluviale, la Compagnie Nationale du Rhône, les neuf ports fluviaux du fleuve, le Grand Port Maritime de Mar-

seille-Fos et le port de Sète; elle œuvre auprès des chargeurs pour valoriser les avantages comparatifs du transport fluvial (par rapport au transport routier).

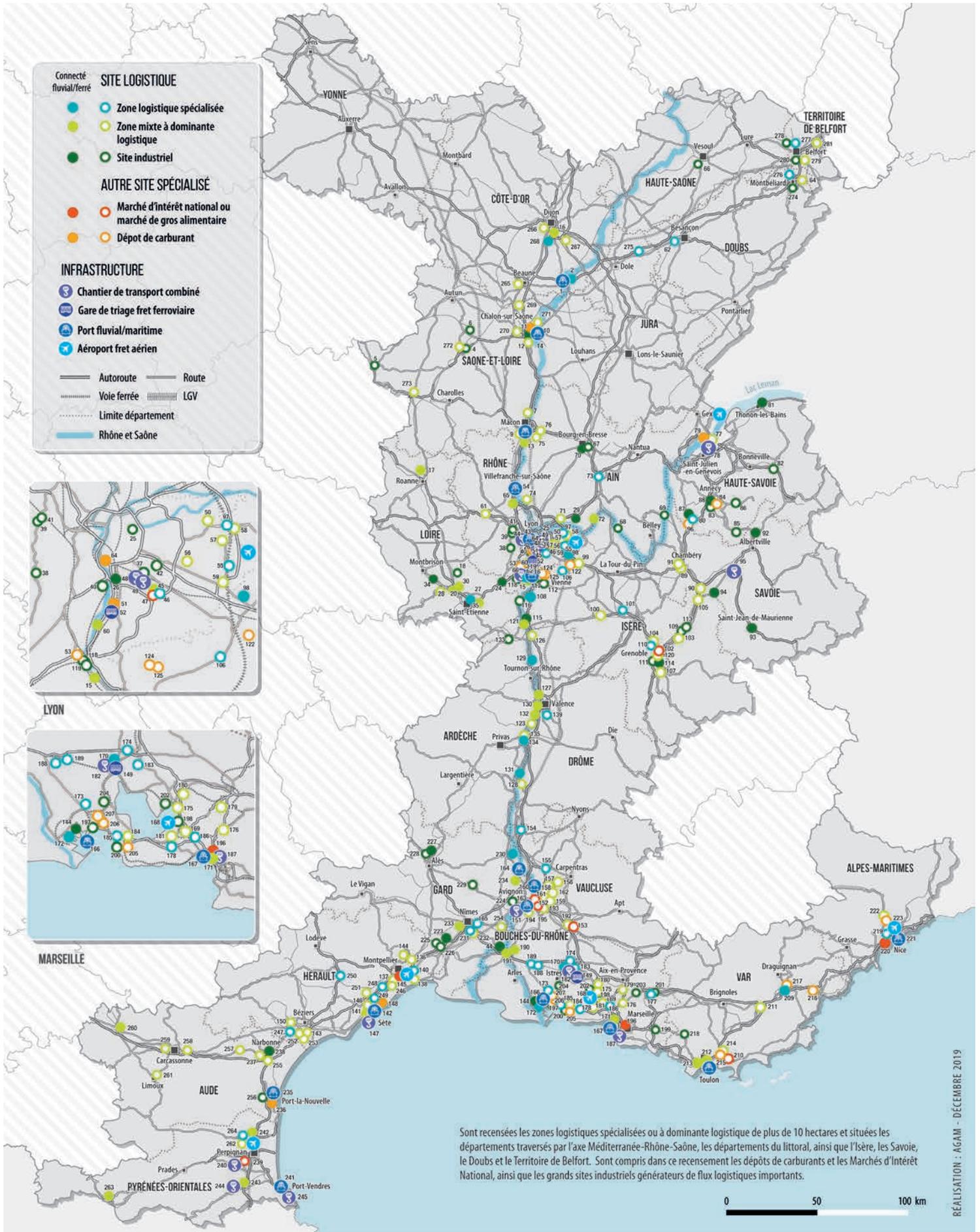


LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR L'AXE MÉDITERRANÉE-RHIN-RHÔNE-SAÔNE (MERS)

Créée en 2017, elle couvre les Régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Oc-

citanie, autour de l'axe logistique Rhône-Saône. Il s'agit d'accroître son articulation avec les ports de la façade méditerranéenne, afin de rendre plus compétitif l'ensemble portuaire et le réseau de plateformes logistiques.

PRINCIPALES ZONES ET PLATEFORMES LOGISTIQUES - AXE MÉDITERRANÉE-RHÔNE-SAÔNE



3.6

CE QUI RELIE LA MÉTROPOLE À SES VOISINS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RÉSEAUX D'INNOVATION : LA CONNAISSANCE CRÉE DU LIEN

> LES CONSTATS <

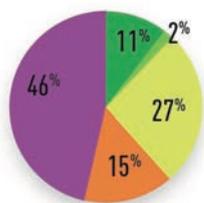
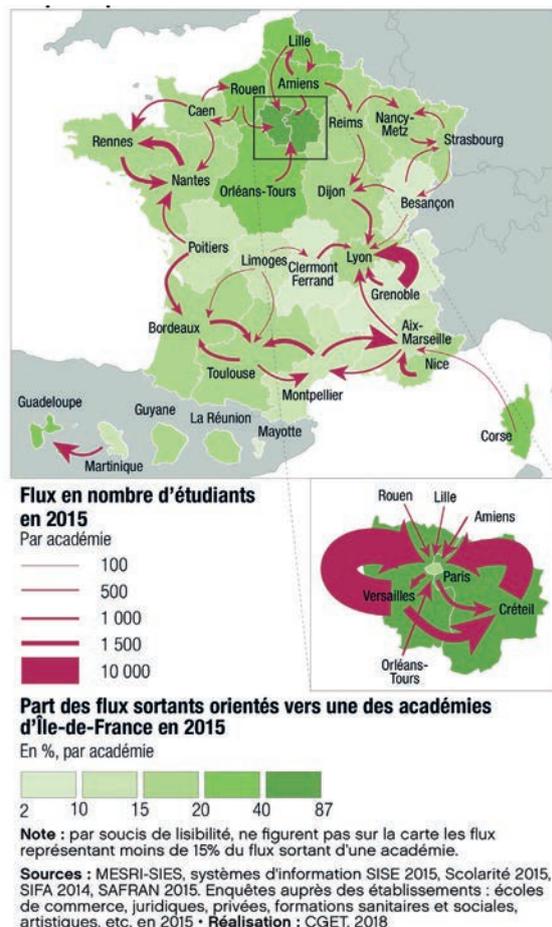
LA MÉTROPOLE « RECRUTE » SES (JEUNES) ÉTUDIANTS À PROXIMITÉ

Principal pôle d'enseignement de la Région Sud, la Métropole Aix-Marseille-Provence attire des étudiants venus des territoires proches. À l'issue de leur lycée et au moment de rentrer dans l'enseignement supérieur, sur 10 bacheliers issus de l'académie d'Aix-Marseille (celle-ci englobe les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes) :

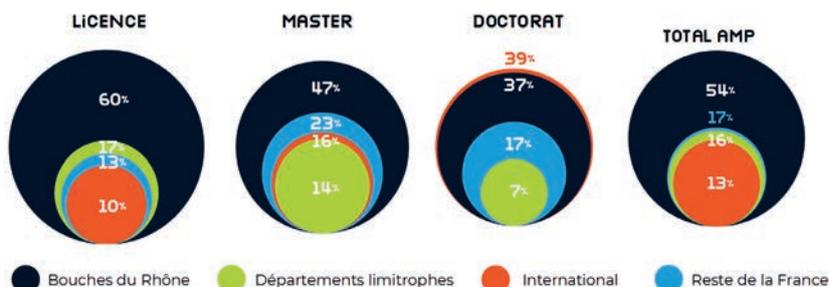
- 5 choisissent une formation dans une autre zone d'emploi que celle où ils étudiaient en terminale.
- 2 changent d'académie à l'entrée dans l'enseignement supérieur
- 3 changent de «zone d'emploi,» mais demeurent au sein de l'académie d'Aix-Marseille. Cela est souvent lié à l'absence de choix de formation d'enseignement supérieur dans leur territoire d'origine.

Ces changements occasionnent un déménagement dans 1 cas sur 2 ; les autres étudiants font des navettes depuis leur domicile, parfois situé dans une autre académie proche, comme celle de Nice (dont

fait partie le Var). 280 étudiants font ainsi la navette entre Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Aix-en-Provence pour leurs études. Au global, 7 étudiants sur 10 d'Aix-Marseille-Provence ont fait leur lycée au sein de l'académie d'Aix-Marseille : le recrutement dans le supérieur est plus local qu'ailleurs en France (en moyenne, 6 étudiants sur 10 changent d'académie après avoir obtenu leur bac). Cependant, plus on avance dans les études, plus l'origine géographique se diversifie : des liens se tissent avec des territoires plus lointains, y compris à l'international. Au niveau master, les liens sont très forts avec les territoires voisins : 1 étudiant sur 6 vient d'un des départements limitrophes. Au niveau doctorat, ils ne sont plus que 7 % à venir des départements riverains, tandis que 39 % viennent de l'international.



- Origine des étudiants**
- Même département
 - Départements limitrophes
 - Étrangers issus d'un système éducatif étranger
 - Étrangers issus du système éducatif français
 - Autres départements



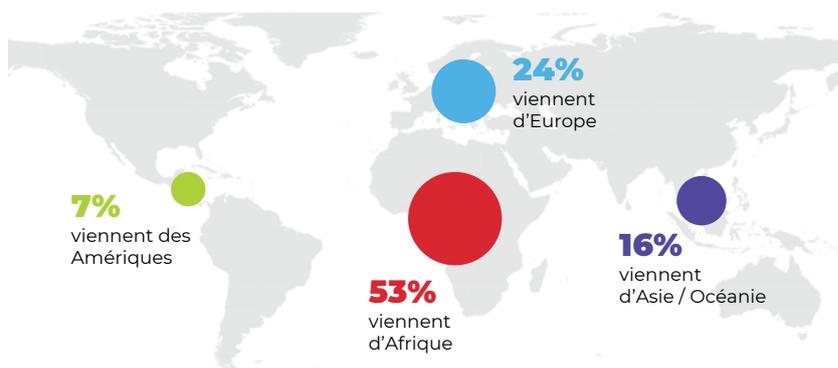
Dans l'académie d'Aix-Marseille, plus on avance dans les études, plus les étudiants viennent de loin. Origine géographique des étudiants par

curus sur la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP).

Source : Rectorat Aix Marseille, fichier SISE

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS D'AIX-MARSEILLE SUIVANT LEUR CONTINENT D'ORIGINE

S'agissant du recrutement international, la Métropole affiche des liens préférentiels vers l'Afrique (53 % des étudiants internationaux en viennent, contre 49 % en moyenne en France).



> ÇA EXISTE <

MULTI-SITES, AIX-MAR- SEILLE UNIVERSITÉ AUSSI EN RÉSEAU AVEC D'AUTRES ÉTABLISSE- MENTS

Si la très large majorité des effectifs de l'Université (AMU) étudie au sein de la Métropole, l'université dispose de plusieurs sites hors métropole : Arles, Avignon, Digne et Gap. Un « contrat de site » unit les différents établissements de l'association « Aix-Marseille Provence Méditerranée », dont AMU est le chef de file, pour la période 2018-2022. Hors de la Métropole, les établissements du réseau sont l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, ainsi que l'Université de Toulon. Dans ce cadre, un « schéma d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale » a été élaboré par ces établissements.

RÉSEAUX D'INNOVA- TION : 10 PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Impulsés par l'État (et aujourd'hui progressivement transférés aux régions), les Pôles de Compétitivité rassemblent sur un territoire des entreprises, des laboratoires de recherche, des établissements de formation, des associations pour développer des synergies et des coopérations dans un domaine. Dix pôles sont implantés dans la région Sud, associant des entreprises d'autres régions : les cartes ci-dessous illustrent les liens pour trois de ces pôles.

UNE « RÉGION ACA- DÉMIQUE » POUR LA CONVERGENCE DES PO- LITIQUES ÉDUCATIVES

Si la fusion entre les académies d'Aix-Marseille et de Nice ne s'est pas faite en 2019, ces deux académies sont réunies depuis 2016 au

sein d'une « région académique de Provence-Alpes-Côte d'Azur », échelon de « mise en cohérence des politiques éducatives régionales ». Le recteur de cette région académique est celui de l'académie d'Aix-Marseille.

DES RÉSEAUX RÉ- GIONAUX DANS LE DOMAINE DE LA RE- CHERCHE

Dans un contexte d'internationalisation croissante de la recherche et des collaborations qu'elle engendre, le savoir crée des liens entre territoires, parfois très lointains lorsqu'il s'agit de coproduire des recherches ou fédérer des acteurs locaux. Depuis 2003, le Cancéropôle PACA fédère ainsi 230 équipes dans le domaine de l'oncologie, comprenant entre autres l'APHM (Hôpitaux de Marseille), Aix-Marseille Université, le CHU de Nice, le CNRS et l'Université de Nice Sophia-Antipolis.



Localisation d'entreprises membres de trois pôles de compétitivité implantés dans la Métropole Aix-Marseille-Provence : Capenergies (systèmes énergétiques en remplacement des énergies fossiles), Eurobiomed (innovations au service de la santé) et Optitec (systèmes d'optique, photonique et traitement de l'image).

3.7

CE QUI RELIE LA MÉTROPOLE À SES VOISINS

TOURISME ET CULTURE : LES LOISIRS CRÉENT AUSSI DES LIENS

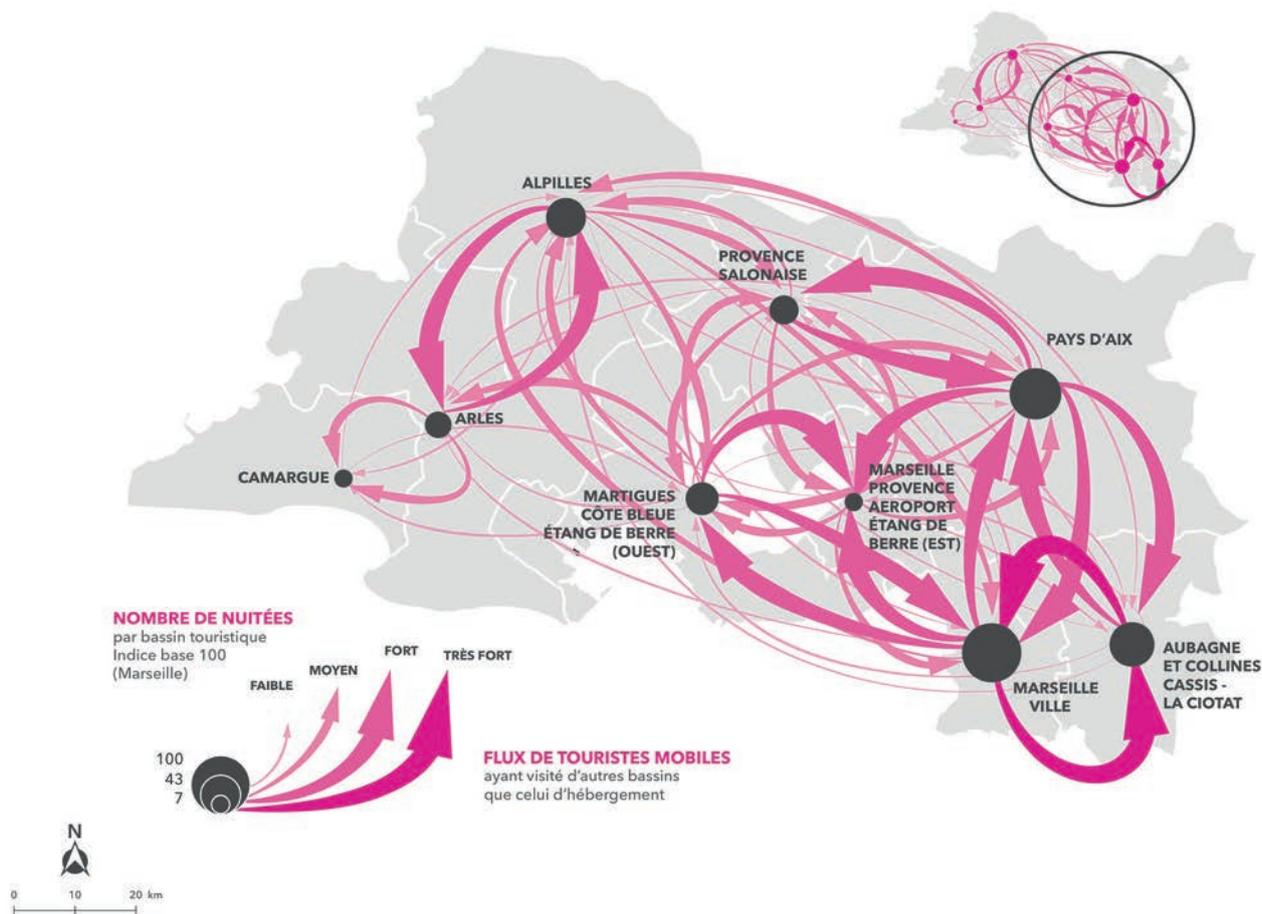
> LES CONSTATS <

LES TOURISTES LOGEANT DANS LA MÉTROPOLE CHOISSENT LA PROXIMITÉ POUR LEURS EXCURSIONS

Lors de leurs séjours dans les Bouches-du-Rhône, les touristes réalisent des excursions (cf. définitions ci-contre). Celles-ci sont souvent de courte distance (beaucoup d'excursions depuis Marseille vers Aubagne et collines Cassis-La Ciotat...) mais très peu depuis Marseille vers les Alpilles ou la Camargue.

Au final, deux zones de déplacements assez distinctes coexistent : à l'ouest, avec une mobilité importante entre les bassins d'Arles, Camargue, Alpilles (Pays d'Arles) et à l'est, entre tous les autres bassins métropolitains. Les excursions des touristes ne révèlent que peu de liens entre la Métropole et ses voi-

sins à l'ouest. Qu'en est-il des habitudes des résidents permanents ?



Définitions : distinguer un « touriste » d'un « excursionniste ». Un touriste est une personne non résidente d'un territoire y séjournant pour une courte durée (il y dort au moins 1 nuit). Un « touriste habituellement présent » y réside de manière plus régulière (au moins 4 fois sur des semaines précédentes au cours des 2 derniers mois (comme les propriétaires d'une résidence secondaire). Un excursionniste est présent sur un territoire uniquement pour la journée, sans y dormir.

> LES ENJEUX <

TOURISME DES MÉTROPOLITAINS : LES HABITANTS DES BOUCHES-DU-RHÔNE SONT NOMBREUX À VISITER LES DÉPARTEMENTS VOISINS

Dans les Alpes de Haute-Provence

38% 

des nuitées des clients résidant dans la Région Sud sont le fait d'habitants venus des Bouches-du-Rhône (touristes + résidents secondaires)

42% 

des excursionnistes résidant dans la Région Sud viennent des Bouches-du-Rhône (22% viennent du Var, 14% des Hautes-Alpes, 13% des Alpes-Maritimes, 9% du Vaucluse)

Source : Flux Vision Tourisme, bilan 2016 Alpes de Haute-Provence Tourisme



MANOSQUE - © Aupa

Dans les Hautes-Alpes

entre **16 et 23%** 

des nuitées françaises (hors Hautes-Alpes) sont, suivant la saison, le fait d'habitants venus des Bouches-du-Rhône (touristes + résidents secondaires)

Source : Hautes-Alpes "Pure Alps", agence de développement économique et touristique, données Flux Vision hiver 2018 / été 2019



LES DEUX ALPES - © IHA Holiday

Dans le Vaucluse

3% 

des nuitées des clients français sont le fait d'habitants venus des Bouches-du-Rhône (9% sont venus de Paris et 7% de Lyon)

15% 

des excursionnistes viennent des Bouches-du-Rhône (5% du Gard et de l'Hérault, 4% du Var et de la Drôme)

Source : Vaucluse Provence Attractivité, données Flux Vision Tourisme 2017



MENTON - © Milles Brown

Dans les Alpes-Maritimes

36% 

des excursionnistes résidant dans la Région Sud viennent des Bouches-du-Rhône (40% viennent du Var)

Source : TOURISCOPE, Observatoire du Tourisme de la Côte d'Azur, enquête 2010 sur les clientèles françaises excursionnistes

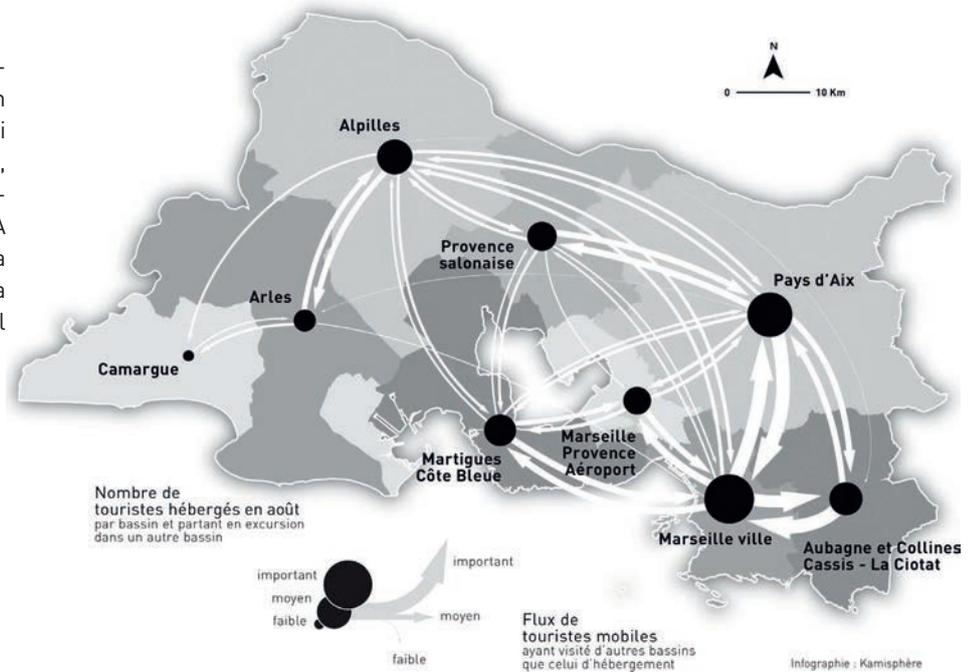


Note : les Observatoires touristiques étant souvent réalisés à l'échelle des départements, les données présentées ici ne sont pas comparables entre elles. Ces chiffres donnent un aperçu de l'intensité des liens entre la Métropole et les voisins, mais ne permettent pas d'établir une hiérarchie des flux connectant la Métropole aux autres départements.



LES MANIFESTATIONS (INTER)NATIONALES BÉNÉFICIENT AUX VOISINS...

Marseille Provence, Capitale Européenne de la Culture en 2013 était en réalité portée par un territoire aussi grand que les Bouches-du-Rhône, avec plus de 40 % des manifestations se tenant hors de Marseille. À l'occasion de cette manifestation, la mobilité touristique entre bassins a été plus forte qu'en temps normal (cf. carte page précédente).

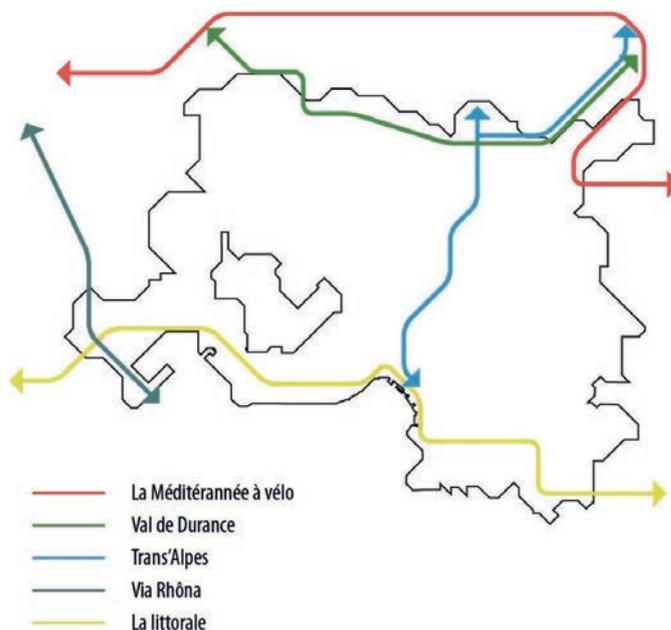


... ET DES ÉVÈNEMENTS DANS LES AUTRES TERRITOIRES BOOSTENT LE TOURISME MÉTROPOLITAIN

Les grands événements sportifs internationaux n'ont pas de « frontière » : les territoires voisins « échangent » des touristes lors de ces manifestations. C'est le cas du Grand Prix de France de Formule 1 au Castellet (Var). L'Insee a comparé le taux d'occupation des hôtels et campings à moins de 10 km du Castellet. Un pic d'occupation de 18 points par rapport à la même période l'année précédente a été constaté. Cette forte hausse a aussi été observée plus loin, comme à La Ciotat, Sanary-sur-Mer, dans le Pays d'Aubagne et jusqu'au Pays d'Aix.

La Métropole peut aussi être une étape dans un itinéraire touristique plus global : c'est le cas par exemple pour l'itinérance à vélo. Véloroutes européennes, nationales ou régionales, ces axes (encore) partiellement aménagés connectent les territoires.

VÉLOROUTE VOIE VERTE

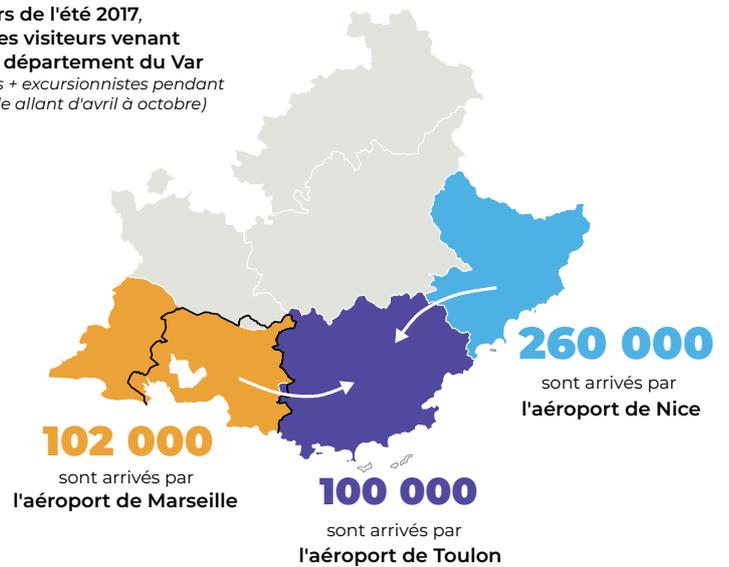




LES HUBS MÉTROPOLITAINS SONT LES PORTES D'ENTRÉE DES TOURISTES VENUS VISITER LES TERRITOIRES VOISINS



Au cours de l'été 2017, parmi les visiteurs venant dans le département du Var (touristes + excursionnistes pendant la période allant d'avril à octobre)



Source : Visit Var (Agence départementale de Tourisme), 2018

> ÇA EXISTE <

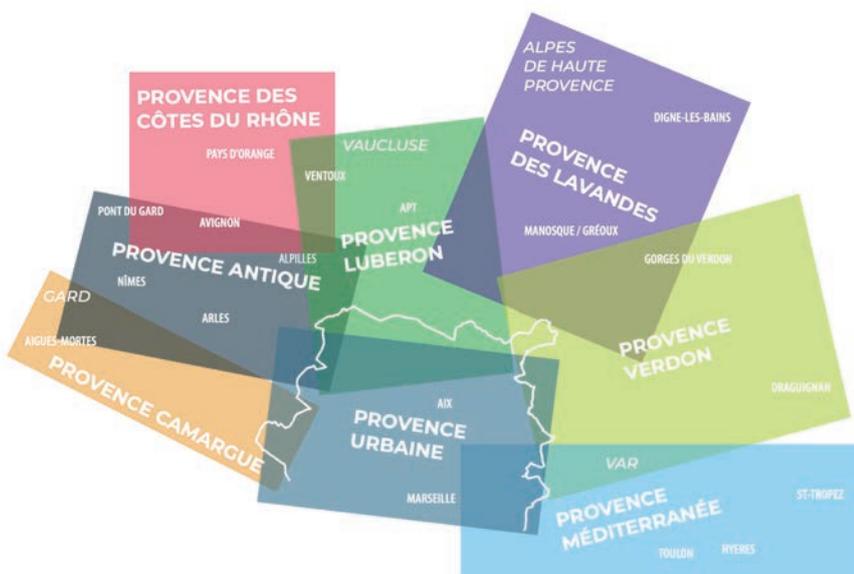
UNE COORDINATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE EN PROVENCE AUTOUR D'UN « CONTRAT DE DESTINATION »

Depuis 2015, le territoire « Provence » (Alpes de Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Var et Vau-

cluse) est l'un des 20 « Contrat de Destination » existant en France, une coopération touristique sur un

grand territoire. Portée par le Comité Régional de Tourisme (CRT) de la Région et Bouches-du-Rhône Tourisme, il cible un territoire accueillant chaque année plus de 23 millions de touristes (sur les 30 millions accueillis dans la Région Sud).

L'objectif de ce contrat est de développer la notoriété et l'attractivité de la destination à l'international, à travers la thématique des « Arts de vivre en Provence ». Ce contrat permet de renforcer la coordination entre divers partenaires (13 partenaires signataires et 210 organismes publics et privés) pour attirer les clientèles étrangères comme les marchés de proximité.



4

DES SCÈNES DE DIALOGUE ET ESPACES DE COOPÉRATION VARIÉS AUTOUR DE LA MÉTROPOLE

Les pages précédentes (cf. paragraphes «ça existe») ont montré qu'une variété de coopérations «thématiques» existaient d'ores et déjà entre la Métropole et certains territoires voisins. D'autres coopérations, d'ordre plus général, peuvent aussi créer du lien entre collectivités : candidater ensemble pour obtenir des fonds (de la Région ou de l'Europe), s'associer librement autour de projets déterminés (comme dans le cadre des pôles métropolitains) : les formes d'association sont multiples et leurs objets.

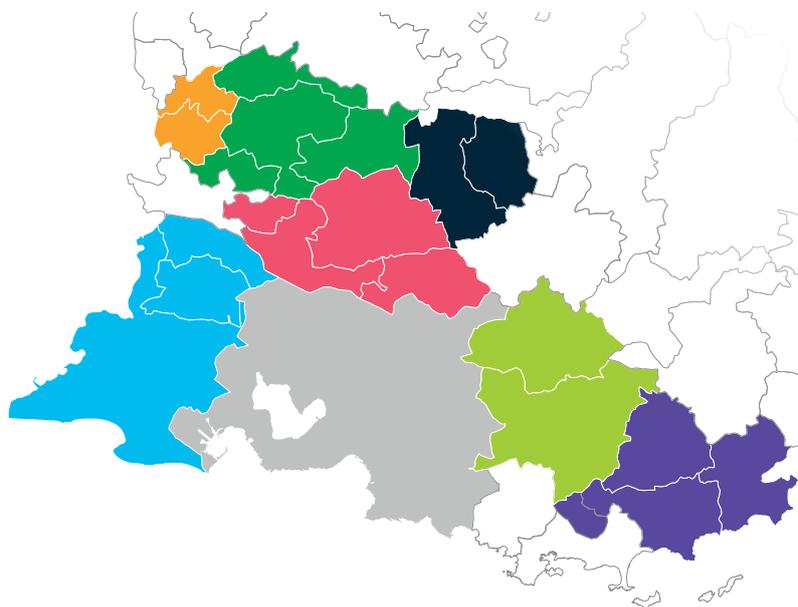
COOPÉRER EN VUE DE CONTRACTUALISER DANS LA RÉGION SUD

LES CONTRATS RÉGIONAUX D'ÉQUILIBRE TERRITORIAUX (CRET) DE LA RÉGION SUD

Les Contrats Régionaux d'Équilibre Territoriaux (CRET) sont désormais la forme unique de contractualisation entre la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et les intercommunalités, afin de financer leurs projets en lien avec les priorités de la Région (définies dans le Sraddet et le Plan Climat). La Région incite les intercommunalités à se regrouper pour porter des projets communs, en réponse à un projet de territoire. Le CRET du Pays d'Arles est ainsi porté par 3 intercommunalités (EPCI), celui du Luberon par 4 EPCI et celui de la Provence Verte par 2 EPCI. Ces territoires ont engagé une démarche de convergence entre leurs projets afin d'obtenir un financement de la Région.

LES « ESPACES » DE COOPÉRATIONS DU SRADDET

Adopté par la Région en 2019, le Sraddet (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) accorde une large place à l'enjeu



des coopérations entre les territoires de la Région. Prenant appui sur une analyse des liens entre aires urbaines, fondée sur les déplacements domicile-travail, le Sraddet acte d'un fonctionnement en réseau autour de 4 grands « espaces ». Il s'agit de :

- l'espace provençal (auquel la Métropole appartient, ainsi que Toulon);
- l'espace azuréen (autour de Nice et de Cannes-Grasse-Antibes);
- l'espace rhodanien (autour d'Avignon);
- l'espace alpin (autour de Gap).

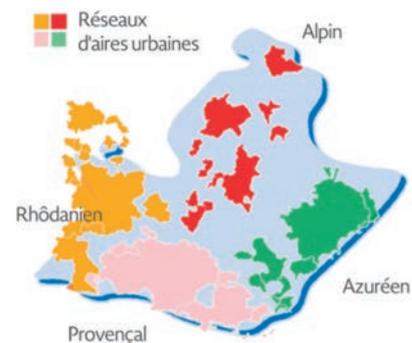
Les quatre « espaces » de la Région ont été définis suivant les flux domicile-travail. La quasi-totalité des déplacements se font au sein de chacun d'eux, mais des relations existent d'un espace à l'autre, notamment entre le sud-est de la Métropole Aix-Marseille-Provence et Toulon, ou entre le Pays Salonais et Avignon.

Dans son Schéma, la Région entend « conforter les centralités et les échanges au sein de chacun de ces quatre espaces, mais également à faciliter les coopérations entre les espaces ». Aix-Marseille-Provence, située dans l'espace provençal, apparaît être tournée vers l'est, le Var

- CRET de la Métropole Aix-Marseille-Provence**
92 communes – approuvé en 2018
- CRET Pays Réuni d'Orange et Aygues Ouvèze Provence**
2 intercommunalités réunies – approuvé fin 2018
- CRET Luberon**
4 intercommunalités réunies – approuvé fin 2018
- CRET Ventoux**
4 intercommunalités réunies – en cours de négociation
- CRET Haute-Provence Durance**
2 intercommunalités réunies – approuvé fin 2018
- CRET du Pays d'Arles**
3 intercommunalités réunies – approuvé fin 2018
- CRET de la Provence Verte**
2 intercommunalités réunies – en cours de négociation
- CRET Cœur du Var – Vallée du Gapeau – Méditerranée Porte des Maures – Golfe de Saint-Tropez**
4 intercommunalités réunies – en cours de négociation
- Autres CRET portés par une seule intercommunalité**

et la Métropole Toulonnaise. Cela tient largement à l'intensité des relations entre le sud-est de la Métropole (Aubagne / La Ciotat) et l'ouest de Toulon.

LES QUATRE « ESPACES » DE LA RÉGION DEFINIS PAR LE SRADDET



L'ÉLIGIBILITÉ AUX FONDS EUROPÉENS

La Métropole et les territoires voisins font partie de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée, regroupant 5 régions françaises et italiennes. Depuis 2006, cette coopération leur permet de peser sur les institutions européennes afin de financer des projets communs.

La Métropole, comme les territoires voisins, sont éligibles aux fonds FEDER (soutien à l'agriculture et au développement rural), FEAMP (soutien aux affaires maritimes et à la pêche), pouvant impliquer des coopérations dans le montage de dossiers en réponse à des appels à projets.

La Métropole coopère également avec ses voisins de l'ouest dans le cadre du Plan Rhône, programme de développement autour du Rhône réunissant partenaires publics et privés, avec le concours de l'Union Européenne depuis 2004. Il regroupe les Régions Sud, Occitanie et Rhône Alpes ainsi que le Comité de bassin Rhône-Méditerranée. Les territoires voisins sont également éligibles aux fonds INTERREG (favorisant les échanges transfrontaliers). La Conférence des Alpes est également un outil du dialogue transfrontalier (cf. carte ci-contre).

LE FUTUR CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Dans les prochains Contrats de Plan État-Région (CPER), l'État entend désormais conditionner la négociation du Contrat à l'ouverture du sujet des coopérations inter-territoires par la collectivité demandeuse. La question des relations de voisinage va donc, à l'avenir, devenir plus prégnante encore.

D'AUTRES FORMES LIBRES DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DANS LA RÉGION

Les pôles métropolitains sont une forme de coopération entre intercommunalités sur la base du volontariat. Ils sont constitués par accord en vue d'actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace, de développement des infrastructures et des services de transport. Les organes délibérants de chaque intercom-

munalité se prononcent, par délibération, sur l'intérêt métropolitain des compétences transférées au pôle métropolitain (article L5731-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

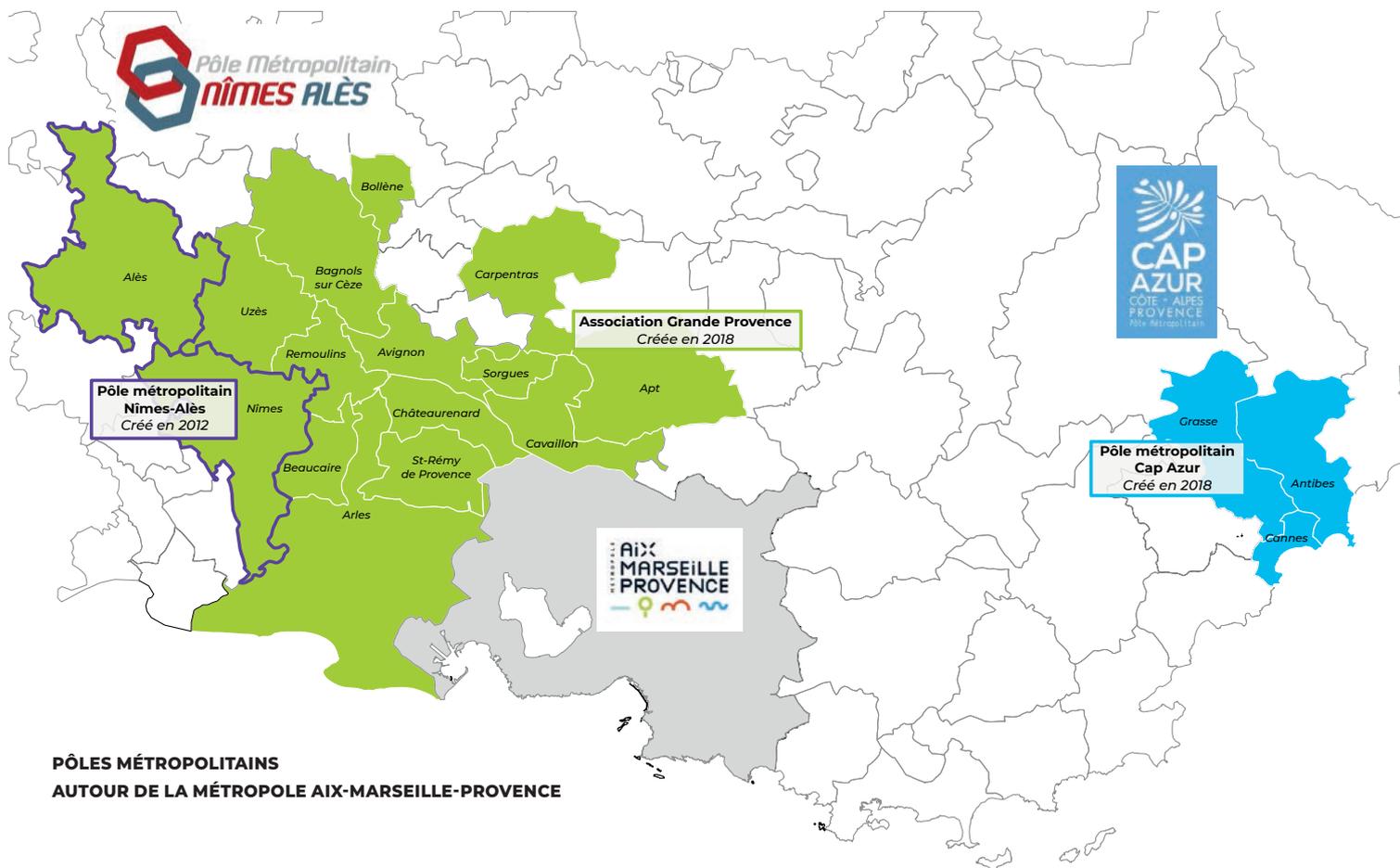
Les intercommunalités décident quelles compétences elles souhaitent partager au niveau du pôle, chacune étant libre ou non de s'associer (ce qui diffère de l'intercommunalité, dont le champ des compétences est encadré par la loi). Dans la Région, on dénombre :

- le Pôle Cap Azur, regroupant les intercommunalités de Cannes, Grasse et Antibes. Créé en 2018, ils a mené des actions dans le domaine de mobilité (bornes véhicules électriques, application), la culture (pass jeunes et application) et le développement économique (réseau des pépinières d'entreprises) ;
- le Pôle Nîmes-Alès : créé en 2012, ses compétences sont dans le domaine de la recherche, de l'innovation, de l'aménagement du territoire, de la gestion des infrastructures et du développement économique ;
- l'association « Grande Provence » (16 intercommunalités autour d'Avignon, d'Arles et Nîmes), créée en 2018 sur 3 départements. Cette association veut avancer dans les domaines du développement économique, des transports, du tourisme et de la culture. Une première étape de la coopération tient à la création d'un « parcours Unesco », mise en réseau de sites touristiques au travers d'un pass unifié (le territoire détient le réseau de sites inscrits à l'Unesco le plus dense d'Europe).

Ces structures sont une des perspectives possibles pour la Métropole, si celle-ci souhaite formaliser de nouvelles coopérations.

PÉRIMÈTRES D'ASSOCIATION ET DE COOPÉRATION ASSOCIÉS AUX FONDS EUROPÉEN - SOURCE : COMMISSION EUROPÉENNE, 2019





**PÔLES MÉTROPOLITAINS
AUTOUR DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

LES COOPÉRATIONS ENGAGÉES PAR (ET AU- TOUR) DES AUTRES MÉ- TROPOLES FRANÇAISES

Constatant l'empilement des dispositifs et scènes de coopération de toutes natures en France, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a lancé une enquête auprès des 22 métropoles françaises afin de recenser les dynamiques de coopérations en cours. La priorité semble donnée aux coopérations appelant une coordination entre acteurs et s'appuyant sur une complémentarité entre les offres de chacun des territoires coopérants. L'environnement, la culture, l'eau et l'assainissement (suite à la prise de compétence Gemapi – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – par les intercommunalités) sont également fréquemment cités comme objet de coopérations supra-métropolitaines par les structures interrogées. L'enquête a révélé une grande diversité de cadres de coopération :

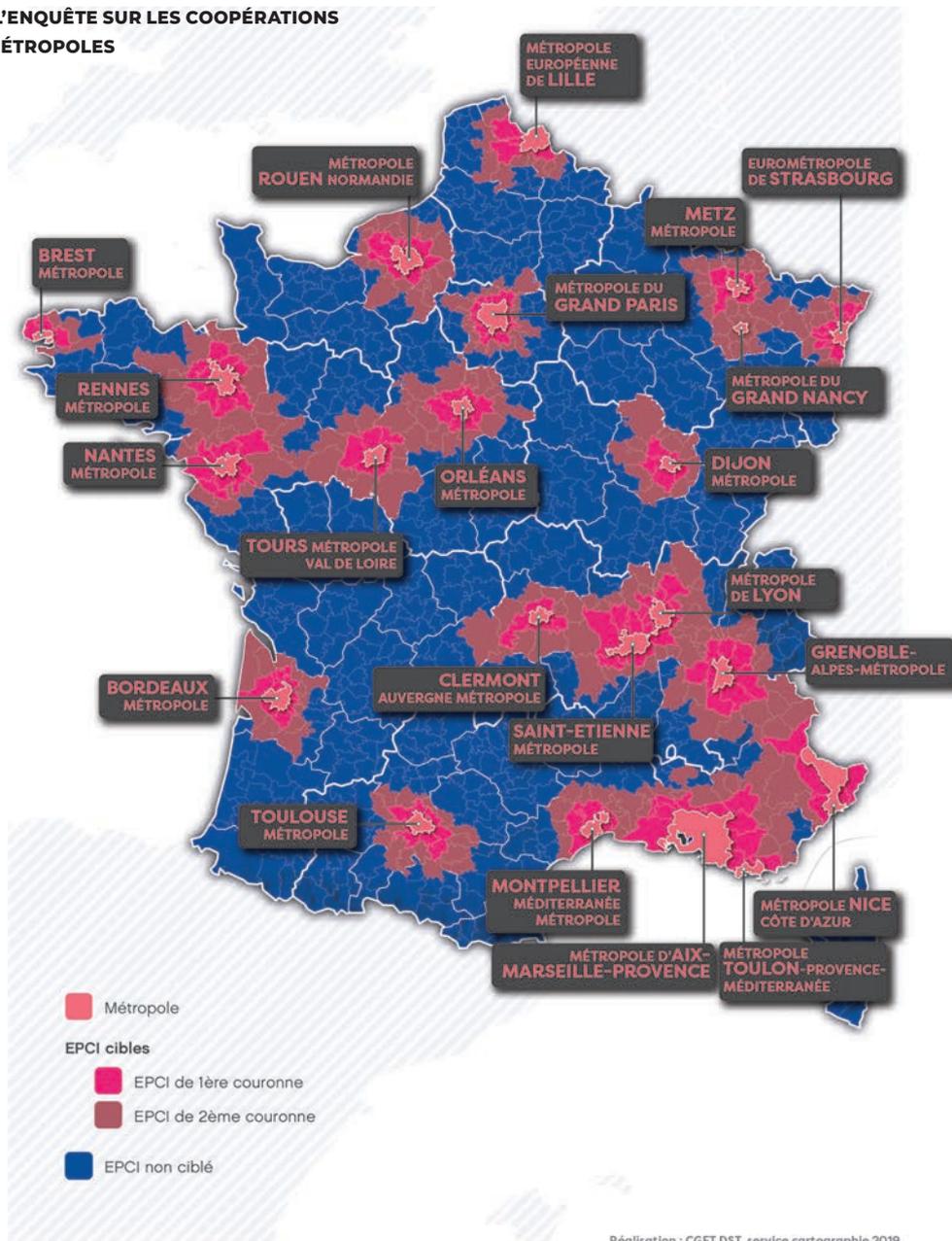
- un contrat, une charte ou un accord ;
- un outil ou une structure dédiée (pôle métropolitain, syndicat mixte de SCoT ou de PNR, associations constituées autour d'un projet). Elles sont parfois adossées à un document de planification établi à l'échelle d'un territoire élargi (SCoT) ;
- ce ne sont pas uniquement les coopérations entre collectivités. Elles peuvent impliquer des entreprises, des associations ou des collectifs citoyens.

La souplesse du cadre de coopération est plus souvent recherchée par les acteurs : plus celle-ci est simple à organiser, mieux elle fonctionne. L'inconvénient étant que ces cadres souples dépendent du bon-vouloir des acteurs, d'où des périodes de latence parfois longues avant la réactivation de telle ou telle action. Les freins à la coopération sont souvent techniques (temps, personnel dédié), géographiques (éloignement entre les collectivités contractualisant ensemble), ou liés au caractère parfois informel des projets

sur lesquels les collectivités s'engagent. D'autres freins peuvent être politiques, liés aux représentations (effets de concurrence, crainte de l'asymétrie de moyens entre collectivités : métropole riche / territoires voisins plus pauvres).

Ces premiers résultats d'enquête montrent l'intérêt pour une Métropole comme Aix-Marseille-Provence d'investiguer davantage l'état de ses relations avec les territoires voisins, en vue d'initier de nouvelles coopérations. Ce premier cahier fait état des registres d'interactions (et donc de foyers de coopération potentielle). Il sera approfondi au travers de cahiers sur plusieurs de ces grandes thématiques, tout au long de l'année 2020.

**TERRITOIRES ENVIRONNANTS (EPCI)
CIBLES DE L'ENQUÊTE SUR LES COOPÉRATIONS
AVEC LES MÉTROPOLIS**



**LES TROIS DOMAINES » DE COOPÉRATION
LES PLUS SOUVENT RENCONTRÉS**



LA MOBILITÉ ET LES TRANSPORTS

Sujet s'affranchissant par nature des limites administratives, les métropoles étant nouvelles autorités organisatrices de mobilités (AOM) depuis la loi MAPTAM, celles-ci doivent organiser les transports à l'échelle d'un bassin de vie qui (souvent) les dépasse.



LE TOURISME

Les projets en cours portent sur la complémentarité des offres touristiques (équipements et événements culturels en ville; tourisme de plein air et sites remarquables en campagne) et la mise en réseau de territoires par la création d'itinéraires spécifiques.



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il s'agit notamment de projets de développement pouvant inclure des projets de développement de filières industrielles, de valorisation de savoir-faire locaux, de structuration de circuits courts agricoles, de promotion du télétravail, de soutien à l'innovation.

+ D'INFOS SUR... LES VOISINS LIMITROPHES DE LA MÉTROPOLE



MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE — c'est

- 1 873 700 habitants
- 746 600 emplois
- 3150 km²
- 27% d'espaces urbanisés
- 19% d'espaces agricoles
- 50% d'espaces naturels
- 4% de zones humides / surfaces en eau

6,8 logements commencés pour 1000 habitants

1,4% de son territoire qui a été urbanisé entre 2009 et 2017

70% d'actifs

18% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté

52% de ménages fiscaux imposés

— représente

79% de la population / du territoire comprenant la Métropole et ses proches voisins (carte page 5)

83% des emplois

36% de la superficie

— sa croissance démographique

92 communes

était moyenne sur la période 2006-2011 : +0,4% / an

est moyenne sur la période 2011-2016 : +0,4% / an

-0,1% de cette croissance est le fait du **solde migratoire** (les arrivées de nouveaux habitants)

0,5% de cette croissance est le fait du **solde naturel** (les naissances)

ARLES-CRAU-CAMARGUE-MONTAGNETTE



6 communes

c'est 85 200 habitants
31 200 emplois
1450 km²
5% d'espaces urbanisés
38% d'espaces agricoles
12% d'espaces naturels
45% de zones humides / surfaces en eau

représente 4% de la population
3% des emplois
17% de la superficie

4,7 logements commencés pour 1000 habitants
0,2% de son territoire qui a été urbanisé entre 2009 et 2017
67% d'actifs
22% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté
43% de ménages fiscaux imposés

du territoire comprenant la Métropole et ses proches voisins (carte page 5)

sa croissance démographique

était faible sur la période 2006-2011 : +0,1% / an

est forte sur la période 2011-2016 : +1% / an

0,7% de cette croissance est le fait du **solde migratoire** (les arrivées de nouveaux habitants)

0,3% de cette croissance est le fait du **solde naturel** (les naissances)

TERRE DE PROVENCE



13 communes

c'est 58 900 habitants
17 600 emplois
270 km²
18% d'espaces urbanisés
59% d'espaces agricoles
19% d'espaces naturels
4% de zones humides / surfaces en eau

représente 2% de la population
2% des emplois
3% de la superficie

6,8 logements commencés pour 1000 habitants
0,9% de son territoire qui a été urbanisé entre 2009 et 2017
77% d'actifs
15% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté
47% de ménages fiscaux imposés

du territoire comprenant la Métropole et ses proches voisins (carte page 5)

sa croissance démographique

était forte sur la période 2006-2011 : +1,3% / an

est forte sur la période 2011-2016 : +0,9% / an

+0,5% de cette croissance est le fait du **solde migratoire** (les arrivées de nouveaux habitants)

+0,4% de cette croissance est le fait du **solde naturel** (les naissances)

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE



16 communes

c'est 55 100 habitants
20 900 emplois
360 km²
15% d'espaces urbanisés
32% d'espaces agricoles
49% d'espaces naturels
4% de zones humides / surfaces en eau

représente 2% de la population
2% des emplois
4% de la superficie

5,4 logements commencés pour 1000 habitants
0,7% de son territoire qui a été urbanisé entre 2009 et 2017
74% d'actifs
19% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté
45% de ménages fiscaux imposés

du territoire comprenant la Métropole et ses proches voisins (carte page 5)

sa croissance démographique

était moyenne sur la période 2006-2011 : +0,3% / an

est forte sur la période 2011-2016 : +0,7% / an

+0,5% de cette croissance est le fait du **solde migratoire** (les arrivées de nouveaux habitants)

+0,2% de cette croissance est le fait du **solde naturel** (les naissances)

VALLÉE DES BAUX-ALPILLES



10 communes

c'est

27 600 habitants
10 000 emplois
320 km²
10% d'espaces urbanisés
45% d'espaces agricoles
45% d'espaces naturels
0% de zones humides / surfaces en eau

10,2 logements commencés pour 1000 habitants
0,4% de son territoire qui a été urbanisé entre 2009 et 2017
76% d'actifs
14% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté
54% de ménages fiscaux imposés

représente

1% de la population
1% des emplois
4% de la superficie

du territoire comprenant la Métropole et ses proches voisins
(carte page 5)

sa croissance démographique

était forte sur la période 2006-2011 :
+1,4% / an

est négative sur la période 2011-2016 :
-0,5% / an

-0,25% de cette croissance est le fait du **solde migratoire**
(les arrivées de nouveaux habitants)

-0,25% de cette croissance est le fait du **solde naturel**
(les naissances)

TERRITORIALE SUD LUBERON



16 communes

c'est

24 800 habitants
5000 emplois
370 km²
6% d'espaces urbanisés
39% d'espaces agricoles
53% d'espaces naturels
2% de zones humides / surfaces en eau

10,2 logements commencés pour 1000 habitants
0,3% de son territoire qui a été urbanisé entre 2009 et 2017
76% d'actifs
13% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté
52% de ménages fiscaux imposés

représente

1% de la population
1% des emplois
4% de la superficie

du territoire comprenant la Métropole et ses proches voisins
(carte page 5)

sa croissance démographique

était forte sur la période 2006-2011 :
+0,9% / an

est forte sur la période 2011-2016 :
+0,9% / an

+0,7% de cette croissance est le fait du **solde migratoire**
(les arrivées de nouveaux habitants)

+0,2% de cette croissance est le fait du **solde naturel**
(les naissances)

DURANCE-LUBERON-VERDON AGGLOMÉRATION



25 communes

c'est

61 500 habitants
21 900 emplois
838 km²
7% d'espaces urbanisés
35% d'espaces agricoles
54% d'espaces naturels
4% de zones humides / surfaces en eau

7,1 logements commencés pour 1000 habitants
0,6% de son territoire qui a été urbanisé entre 2009 et 2017
74% d'actifs
15% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté
48% de ménages fiscaux imposés

représente

3% de la population
2% des emplois
10% de la superficie

du territoire comprenant la Métropole et ses proches voisins
(carte page 5)

sa croissance démographique

était très forte sur la période 2006-2011 :
+1,5% / an

est moyenne sur la période 2011-2016 :
+0,4% / an

+0,4% de cette croissance est le fait du **solde migratoire**
(les arrivées de nouveaux habitants)

0% de cette croissance est le fait du **solde naturel**
(les naissances)

PROVENCE VERDON



15 communes

c'est

22 100 habitants
20 900 emplois
360 km²
4% d'espaces urbanisés
15% d'espaces agricoles
81% d'espaces naturels
0% de zones humides /
surfaces en eau

6,7 logements commencés
pour 1000 habitants
0,2% de son territoire qui a été
urbanisé entre 2009 et 2017
71% d'actifs
16% des habitants vivent
sous le seuil de pauvreté
44% de ménages fiscaux imposés

représente

1% de la population
0,4% des emplois
7% de la superficie

du territoire comprenant la
Métropole et ses proches voisins
(carte page 5)

sa croissance démographique

était très forte sur la
période 2006-2011 :
+2,1% / an

est forte sur la
période 2011-2016 :
+1,1% / an

+1,2% de cette croissance
est le fait du **solde migratoire**
(les arrivées de nouveaux habitants)

-0,1% de cette croissance
est le fait du **solde naturel**
(les naissances)

PROVENCE VERTE



43 communes

c'est

98 400 habitants
25 300 emplois
950 km²
10% d'espaces urbanisés
16% d'espaces agricoles
73% d'espaces naturels
1% de zones humides /
surfaces en eau

8,1 logements commencés
pour 1000 habitants
0,5% de son territoire qui a été
urbanisé entre 2009 et 2017
72% d'actifs
14% des habitants vivent
sous le seuil de pauvreté
49% de ménages fiscaux imposés

représente

4% de la population
3% des emplois
11% de la superficie

du territoire comprenant la
Métropole et ses proches voisins
(carte page 5)

sa croissance démographique

était très forte sur la
période 2006-2011 :
+1,8% / an

est très forte sur la
période 2011-2016 :
+1,7% / an

+1,5% de cette croissance
est le fait du **solde migratoire**
(les arrivées de nouveaux habitants)

+0,2% de cette croissance
est le fait du **solde naturel**
(les naissances)

SUD SAINTE-BAUME



9 communes

c'est

61 100 habitants
16 200 emplois
360 km²
17% d'espaces urbanisés
12% d'espaces agricoles
71% d'espaces naturels
0% de zones humides /
surfaces en eau

8,2 logements commencés
pour 1000 habitants
0,7% de son territoire qui a été
urbanisé entre 2009 et 2017
73% d'actifs
11% des habitants vivent
sous le seuil de pauvreté
59% de ménages fiscaux imposés

représente

3% de la population
2% des emplois
4% de la superficie

du territoire comprenant la
Métropole et ses proches voisins
(carte page 5)

sa croissance démographique

était négative sur la
période 2006-2011 :
-0,8% / an

est forte sur la
période 2011-2016 :
+0,8% / an

+1,2% de cette croissance
est le fait du **solde migratoire**
(les arrivées de nouveaux habitants)

-0,4% de cette croissance
est le fait du **solde naturel**
(les naissances)

LEXIQUE ET INDICATEURS

MÉTROPOLE

Terme employé au sens institutionnel dans ce document, il renvoie à l'intercommunalité «Métropole Aix-Marseille-Provence» et à ses 92 communes

COOPÉRATIONS

INTER-TERRITOIRES

Réseau d'échanges, formalisé ou non par contrat, mettant en lien les territoires : convention entre collectivités, délégation de service public à un concessionnaire, entités de gestion créées ad hoc... autour d'un projet ou d'une mission prédéfinie.

TERRITOIRES VOISINS

Suivant les cas, il peut s'agir des voisins immédiats de la Métropole (9 intercommunalités riveraines), ou de l'environnement proche de la Métropole (périmètre des 100 km utilisé dans la partie 2), ou bien des territoires plus éloignés connectés d'une manière ou d'une autre à Aix-Marseille-Provence (partie 3).

ENVIRONNEMENT

PROCHE DE LA

MÉTROPOLE

Terme employé dans la partie 2 pour désigner la Métropole et ses proches voisins (distants à moins de 100 km), pour comparer leurs trajectoires récentes.



TAUX D'ACTIVITÉ

Mesure la part de la population active (personnes en emploi et chômeurs en recherche d'emploi) parmi l'ensemble de la population en âge de travailler (les 15-64 ans). En France, 72 % de la population de cette tranche d'âge est considérée comme active.

TAUX DE PAUVRETÉ

Nombre de personnes vivant avec moins de 60 % du revenu médian, soit environ 1 020 euros / mois pour une personne seule. En France, 14 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

VARIATION ANNUELLE

DE LA POPULATION

Nombre de personnes vivant avec moins de 60 % du revenu médian, soit environ 1020 euros / mois pour une personne seule. En France, 14 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

SOLDE NATUREL

ET SOLDE MIGRATOIRE

Le solde naturel mesure la différence entre les naissances et les décès sur une période. Le solde migratoire mesure quant à lui la différence entre les départs et les arrivées de population dans un espace et sur une période donnée.

OCCUPATION DU SOL

Suivant la méthodologie établie par le CRIGE PACA, mesure de l'occupation des sols en 4 catégories : les espaces naturels et semi-naturels (dont forêts), les espaces agricoles, les espaces urbanisés, les zones humides et les espaces en eau.

5

LE DÉBUT D'UNE SÉRIE DE PUBLICATIONS

UNE SÉRIE POUR...

APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES LIENS MÉTROPOLE / TERRITOIRES VOISINS

Constatant qu'il y a peu d'outils pour mesurer les interdépendances entre les territoires, ces cahiers thématiques mobiliseront de nouvelles sources de données, parfois à de nouvelles échelles, pour donner à voir les interactions à tous les niveaux.

CONNAÎTRE LES ACTEURS PORTEURS DE CES COOPÉRATIONS ENTRE TERRITOIRES

Au-travers d'interviews, ces cahiers seront l'occasion de rencontrer « ceux qui font » vivre la coopération entre les territoires : quelles sont leurs problématiques, succès récents, points de blocage rencontrés ?

AMENER, EN PROSPECTIVE, DES ÉLÉMENTS PLAIDANT POUR LE RENFORCEMENT DES LIENS

Sur quels sujets serait-il intéressant, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, de développer des liens avec les territoires voisins ?

« Grands voisins » : métropoles méditerranéennes

(un « hors-série » à l'échelle du bassin méditerranéen, portant sur les cadres de coopération et réalisations communes)





CE QUI RELIE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE AUX TERRITOIRES VOISINS

— UNE INTRODUCTION —

Qui sont les territoires voisins d'Aix-Marseille-Provence ? En quoi sont-ils concernés par les dynamiques métropolitaines, et inversement, en quoi dépendons-nous d'eux ? C'est à ces grandes questions que s'intéresse le premier document de la série « La Métropole et ses voisins ». Il montre ce qui relie la Métropole aux autres territoires ainsi que les scènes où se déploient certaines coopérations. L'enjeu : mieux se connaître pour tisser des (nouveaux) liens, et porter des projets en commun.

RÉFÉRENCES

Sur les coopérations inter-territoires

- Les coopérations inter-territoriales : zoom sur les coopérations entre Métropoles et territoires environnants, CGET, mars 2019
- Les environnements territoriaux des Métropoles, quelles stratégies de coopération au service du développement local ?, École Urbaine de Sciences Po, 2018
- Actes du Colloque « Métropoles, villes intermédiaires et ruralités : quelles interactions au service du développement territorial », IADT, novembre 2017
- 40^e Rencontres de la FNAU à Paris, atelier animé par MC Jaillot « Territoires intermédiaires », novembre 2019

Sur les liens entre territoires

- LEVRATTO N., BRUNETTO M., CARRÉ D., TESSIER L., Analyse du lien entre les Métropoles et les territoires avoisinants : rapport de recherche pour France Stratégie, le CGET et la CDC, Economix, 2014
- Les mobilités résidentielles en France : tendances et impacts territoriaux, CGET, 2018

- Études des dynamiques de l'emploi entre Métropoles et territoires avoisinants, CGET, 2017
- TALANDIER M., Réciprocités productive-résidentielle entre les Métropoles et leur hinterland, PUCA, 2018
- Des liens économiques entre territoires grâce aux salaires versés, Insee PACA 2018
- Horizons Sud : regards et perspectives sur Provence-Alpes-Côte d'Azur, AGAM-AUPA-AUDAT-AURAV, avril 2019
- CATTAN N. (et al), Les systèmes urbains français : une approche relationnelle, Cybergeog : European Journal of Geography, 2017
- Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effets de la géographie et de l'offre de formation, Insee 2019
- Diagnostic du schéma métropolitain de l'enseignement supérieur et de la recherche (version de travail), 2019
- Education et enseignement supérieur : approche territoriale, fiche d'analyse CGET 2017
- Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 2019

- Métropole Aix-Marseille-Provence : 2 approches du fonctionnement interne du territoire, Insee 2014
- Port et logistique : document d'interpellation stratégique, Mission de préfiguration de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 2015
- Rapport 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau dans la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Tableau de bord des pôles de compétitivité, DGE, 2015
- Contrat cadre de destination « Provence », 2015
- Marseille-Provence 2013 : bilan touristique, Bouches-du-Rhône Tourisme, 2014
- MP13 : l'évaluation, Association Marseille-Provence 2013, Euréval, Bouches-du-Rhône Tourisme, CCI, 2013
- Bilans Flux Vision Var Tourisme, Pure Alps, Vaucluse Attractivité